

# Le scandale de la vente de missiles Mistral au Congo Brazzaville (1987-1993)

Jacques Morel

3 mai 2023, v1.4

## Résumé

La vente par la France de missiles sol-air Mistral fabriqués par Matra au Congo-Brazzaville a fait scandale en 1989. Ce pays n'avait nul besoin de tels missiles. Très récents, ils étaient en réalité destinés à l'Afrique du Sud qui soutenait l'UNITA de Jonas Savimbi, dans la guerre civile qui l'opposait à l'armée gouvernementale angolaise soutenue par l'URSS et Cuba. Cette vente contrevenait à l'embargo des Nations Unies contre le régime d'apartheid que le gouvernement socialiste français disait respecter. La presse a désigné Jean-Christophe Mitterrand, conseiller pour les affaires africaines de son père à l'Élysée, comme l'auteur de cette opération. Le scandale est étouffé par la mise en examen en 1989 d'un intermédiaire accusé d'avoir contrefait des documents à en-tête du Congo. Il sera déféré au tribunal en 1993 et relaxé. Un document des services secrets sud-africains révèle qu'en juillet 1987, leur homologue français, la DGSE, s'était engagée à fournir trois ou quatre missiles Mistral pour les tester en Angola et en avait promis vingt autres pour l'UNITA en 1988. Il est très probable que cette promesse a fait partie des clauses secrètes de l'accord conclu par le gouvernement Chirac avec l'Afrique du Sud, le gouvernement angolais et l'UNITA pour opérer un échange de prisonniers, dont le Français Pierre-André Albertini emprisonné par l'Afrique du Sud, le nombre de missiles promis à l'UNITA passant de 20 à 50. Il est possible que la représentante de l'ANC en France, Dulcie September, ait appris cette transaction et ait été assassinée le 29 mars 1988 parce qu'elle voulait la dénoncer publiquement ainsi que d'autres affaires liées à la coopération militaire entre la France et le régime d'apartheid sud-africain. Après la défaite de Jacques Chirac à l'élection présidentielle de mai 1988, Jean-Christophe Mitterrand, qui dit avoir de bonnes relations avec Jean-Yves Ollivier, négociateur avec Fernand Wibaux de l'accord avec l'Afrique du Sud, aurait exécuté les clauses du contrat et entrepris de faire livrer à ce pays les missiles par l'intermédiaire du Congo de Denis Sassou-Nguesso. La transaction ayant été éventée, elle a été annulée sur l'ordre de l'Élysée pour couper court au scandale. Mais le devenir de ces armes invendues et le nom du ou des pays à qui ils ont été rétrocédés restent des questions sans réponse. Que l'ex-capitaine Barril ait été informé de cette affaire et en parle dans plusieurs livres rend ces questions encore plus sensibles. D'autre part, cette

transaction entre la France et le régime de l'apartheid, ainsi que les autres fournitures d'armes, pourraient avoir un lien avec l'assassinat de la représentante de l'ANC à Paris, Dulcie September, le 29 mars 1988, juste avant l'élection présidentielle, et toujours non élucidé.

## 1 Le missile sol-air Mistral

Le missile Mistral a été conçu par la firme française Matra à partir de 1980. La production est lancée en 1986.<sup>1</sup> Il est livré en série à partir du deuxième trimestre de 1988.<sup>2</sup>

« *Commandé à 2.300 exemplaires par l'armée française, il a réussi à la fin de l'année [1988] les essais de tir réalisés par la direction générale de l'armement avec un score de 99,8% [...] À ce jour, quatre pays dont la France et la Belgique, (les deux autres n'ont pas été indiqués par la firme) ont passé commande de Mistral [...] Ce missile est assemblé à Selles Saint-Denis (Loir et Cher) ».*<sup>3</sup>

Il est mis en service en 1989 dans l'armée française.<sup>4</sup> En 1990, lors de l'opération Daguet contre l'occupation du Koweït par l'Irak, les unités françaises disposent de missiles antiaériens Mistral.<sup>5</sup>

La deuxième version M2 est mise en service en 1997.<sup>6</sup> À la différence des missiles soviétiques SA-7 ou SA-16 et du Stinger états-unien, le Mistral n'est pas tiré à l'épaule mais nécessite un trépied de lancement. Il est souvent désigné par le sigle SATCP (Sol-Air À Très Courte Portée) plutôt que MANPADS (Manportable air-defense systems).

## 2 La société Matra

Matra comme Mécanique, Aviation, Traction est à l'origine une société appartenant à Marcel Chassagny et à la famille Floirat. Elle est connue pour fabriquer des voitures de course, après le rachat d'Automobiles Bonnet en 1964. Son siège est à Romorantin-Lanthenay. En 1977, Jean-Luc Lagardère devient PDG de Matra. En 1981, Matra est nationalisée, mais Lagardère obtient que l'État ne prenne que 51 % du capital. Matra est privatisée en 1988, Lagardère détenant 6 % du capital puis 25 % en 1992. En 1989, Noël Forgeard est à la tête de la division Défense-Espace de Matra qui a conçu le missile Mistral.<sup>7</sup>

1. Jean-Christophe Victor, *Missiles SATCP Mistral*, Autrement, 1<sup>er</sup> octobre 1985, p. 141. <https://francegenocidetutsi.org/AutrementArmesOctobre1985P141.png>

2. Françoise Vaysse, *Matra : haute technologie, petits profits*, Le Monde Affaires, 24 octobre 1987. <https://francegenocidetutsi.org/MatraPrivatisationRepoousee24octobre1987.pdf>

3. *Mistral : Matra décide de porter plainte*, AFP, 9 mars 1989. <https://francegenocidetutsi.org/MatraDecidePorterPlainte9mars1989.pdf>

4. Wikipédia consulté le 21 janvier 2012. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Mistral\\_\(missile\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Mistral_(missile))

5. Francis Cornu, *Une force française mobile et rapide*, Le Monde, 2 octobre 1990, p. 3.

6. Wikipédia consulté le 6 octobre 2017. [http://en.wikipedia.org/wiki/Mistral\\_\(missile\)](http://en.wikipedia.org/wiki/Mistral_(missile))

7. *Mistral : Matra décide de porter plainte*, op. cit.

Depuis, Matra et British Aerospace ont mis en commun leur activité missile tactique avec la création de Matra BAe Dynamics en 1996, qui est à l'origine de MBDA créé en 2001. Matra Hautes Technologies est le secteur défense de Matra. Son siège est à Vélizy Villacoublay. En 1999 il sera fusionné avec Aérospatiale qui devient EADS en 2000. Entre autres missiles fabriqués par Matra Défense, il y a les missiles air-air R.511, R.530, R.550 et le missile sol-air Mistral.

### 3 Les révélations de Pascal Krop

L'affaire de la vente de missiles Mistral au Congo-Brazzaville est rendue publique jeudi 9 mars 1989 par un article de Pascal Krop<sup>8</sup> dans *L'Événement du jeudi*.<sup>9</sup> Il y décrit la vente de 50 missiles Mistral au Congo, conclue en octobre 1988 pour « *la bagatelle de 50 millions de francs* ». Ce missile très récent ne doit être livré à l'armée française que dans quelques semaines. Des rumeurs mettant en cause Jean-Christophe Mitterrand, fils du président François Mitterrand et conseiller aux affaires africaines à l'Élysée, le dossier atterrit au mois de janvier 1989 sur le bureau du général Jean Fleury, chef d'état-major particulier du président de la République. Celui-ci « *note en marge du dossier que si la Belgique avait déjà commandé à la France huit cents de ces engins, aucun pays africain ne s'y était en revanche intéressé* ». <sup>10</sup>

Krop poursuit : « *C'est le colonel congolais Emmanuel Ngoueondelé [N'Gouelondelé], directeur général de la sécurité de l'État du Congo qui transmet à Jean-Luc Lagardère la demande officielle à l'en-tête du gouvernement de son pays* ». Un certain M. M. « *prit contact avec les militaires congolais pour le compte de Matra* ». <sup>11</sup> Trois responsables de l'ambassade du Congo se rendirent chez Matra à Vélizy pour régler les derniers détails techniques. Le 20 novembre 1988, la CIEEMG a donné son accord. <sup>12</sup> Le 17 décembre 1988, l'autorisation d'exportation de matériel de guerre était donnée. <sup>13</sup> Une avance de plus de 15 millions de francs a déjà été versée à Matra.

D'où venait alors la « *sale rumeur* » ? Jointe au dossier du général Fleury que lui a préparé un de ses conseillers, une fiche de la DGSE relève que « *d'après plusieurs indices concordants, le président congolais Denis Sassou-Nguesso n'a pas donné son aval à l'achat des missiles Mistral. Il pourrait s'agir d'une vente d'armes destinée à la réexportation au profit d'un pays figurant sur notre liste rouge* ». <sup>14</sup> Le ministère de la Défense confirme. Louis Gallois, directeur de cabi-

8. Ancien journaliste d'investigation à *L'Événement du Jeudi*, Pascal Krop est décédé le 25 juillet 2010.

9. Pascal Krop, *Ces missiles qui embarrassent l'Élysée*, *L'Événement du jeudi*, 9 mars 1989. <https://francegenocidetutsi.org/MistralCongoKropEdJ9mars1989.pdf>

10. *Ibidem*.

11. *Ibidem*.

12. CIEEMG : Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériel de guerre. Elle délivre une autorisation préalable. Les motivations des autorisations ou des refus sont classées secret défense. Les députés n'ont aucun contrôle sur les exportations d'armes.

13. AEMG : autorisation d'exportation de matériel de guerre. Elle est conditionnée par l'obtention d'un avis favorable de la CIEEMG.

14. Pascal Krop *op. cit.*.

net du ministre Jean-Pierre Chevènement, se voit chargé de stopper l'opération chez Matra.

Contacté par lettre en 2023, Louis Gallois répond : « Vous évoquez dans ce courrier une affaire dont je dois dire que je ne garde aucun souvenir, au point que je m'interroge sur le fait que j'aurais eu à en connaître. »<sup>15</sup>

Selon le général Fleury, l'URSS aurait été le véritable destinataire. Soupçonné de travailler pour les Soviétiques, le colonel N'Gouelondelé est démis de ses fonctions par le président congolais Sassou N'Gusso et remplacé par Paul Oba.<sup>16</sup>

Selon une autre hypothèse, émise par le général Mermet, directeur de la DGSE, les missiles étaient destinés à l'UNITA de Savimbi.<sup>17</sup>

Ce M. M., l'intermédiaire de Matra, « aurait été en liaison avec un membre de la cellule élyséenne et l'Arc International Consultants (ARC), cette DGSE bis créée par d'anciens membres des services secrets et dirigée par Jean-Louis Chanas, également ex-lieutenant-colonel de la DGSE, et Gérard Alloncle, ancien PDG de la société Raymond Gérard ». ARC est proche du colonel Prouteau, chef de l'ex-cellule antiterroriste de l'Élysée, qui a quitté l'Élysée pour s'occuper de la sécurité des jeux olympiques d'Albertville mais qui reviendra au Château.

Un conseiller écouté du président aurait dit : « tout cela est malsain. Il ne faudrait pas que certains ici connaissent le sort de De Broglie ». <sup>18</sup>

Pascal Krop revient plus tard dans un livre publié en 1994 sur cette affaire dans un chapitre intitulé : « Où l'on est effaré de constater que l'Élysée, au mépris de l'embargo des Nations Unies, favorise la vente de missiles à l'Afrique du Sud ». <sup>19</sup> Ce « conseiller écouté » du président est François de Grossouvre. Il pourrait apparaître comme celui qui est à l'origine de l'article du 9 mars 1989. Mais il n'est peut-être pas le seul. En effet Krop écrit : « le 8 mars 1989, sur la foi d'une fuite commerciale organisée au plus haut niveau, je publie dans *L'Événement du jeudi*... ». <sup>20</sup> Une « fuite commerciale » laisse entendre qu'elle vient de Matra. Où est situé ce « plus haut niveau » chez Matra ou à l'Élysée ? Une information provenant de Matra n'est pas à exclure. Mais qu'aurait à gagner cette firme avec pareille publicité ? Ne serait-ce pas plutôt une manœuvre conçue à l'Élysée pour protéger le fils du président ?

Le lendemain de la parution de l'article de *L'Événement du jeudi*, Krop rapporte dans son livre qu'il est reçu au 11 quai Branly par François de Grossouvre qui lui déclare : « Cette affaire est la plus grave pour le Président. Il est bien évident que c'est la cellule africaine de l'Élysée, dirigée par son fils, qui a fait pression pour que la CIEMG donne son accord. En fait c'est moi qui ai donné l'alerte. Mais avant que votre article ne soit publié personne n'a voulu m'écouter. Tout cela est malsain. Il ne faudrait pas que certains ici connaissent le sort

15. Courriel à l'auteur, 27 mars 2023.

16. *Ibidem*.

17. *Ibidem*.

18. *Ibidem*.

19. Pascal Krop [9, p. 49].

<https://francegenocidetutsi.org/KropGenocideFrancoAfricain49-57.pdf>

20. *Ibidem*, p. 53.

de De Broglie ». <sup>21</sup> Krop donne explicitement le nom de M. M., l'intermédiaire de Matra, Thierry Miallier. Il précise que le général Mermet, directeur de la DGSE, a découvert que l'acompte avait été payé par l'Afrique du Sud par l'intermédiaire de la Kredit Bank au Luxembourg. Ces missiles étaient en réalité destinés à l'Afrique du Sud. <sup>22</sup>

## 4 Une fuite organisée par l'Élysée ?

L'enquête de Krop soulève plusieurs questions. Qui l'a informé ? Il semble que ce soit François de Grossouvre. Mais, le jour même de la parution de son article, ce 9 mars 1989, un communiqué de l'Élysée sur cette affaire est publié. Il est repris par le *Forum de l'Expansion* <sup>23</sup> :

Sur intervention du président François Mitterrand, un contrat pour la fourniture de missiles sol-air Mistral, fabriqués par Matra, à la République populaire du Congo a été annulé et une information judiciaire a été ouverte, a-t-on annoncé hier à l'Élysée.

Au vu des éléments recueillis après enquête du général Fleury, chef d'état major particulier, le président Mitterrand a écrit le 28 janvier au Premier ministre, Michel Rocard, pour qu'une enquête approfondie soit diligentée par le ministre de la Défense, Jean—Pierre Chevènement.

« En conséquence, conclut l'Élysée, l'autorisation d'exportation n'a pas été accordée, une enquête a été ordonnée en relation avec le gouvernement congolais et une information judiciaire a été ouverte. »

Dans une dépêche du 9 mars 1989, l'agence *Associated Press* fait savoir que cette opération d'achat de missiles par le Congo a été stoppée par l'Élysée et que la personne incriminée, Thierry Miallier, a été arrêtée deux jours avant, mardi 7 mars. <sup>24</sup>

Le même jour l'AFP révèle que Matra a annulé mercredi 8 mars ce contrat de vente de missiles à la demande de la Présidence de la République française et déposé plainte contre X, l'intermédiaire présumé étant ce Thierry Miallier. Les deux gouvernements s'étant alarmés de cette affaire vers le 20 février, « *le président congolais Sassou Ngesso aurait alors indiqué à M. Jean-Christophe Mitterrand, conseiller de l'Élysée pour les affaires africaines qu'il ignorait tout*

21. *Ibidem*, p. 54. Cette allusion au prince de Broglie est déjà dans l'article du 9 mars 1989. Krop avait donc déjà échangé avec François de Grossouvre avant.

22. *Ibidem*, p. 53.

23. *Des missiles pour l'URSS via le Congo. L'Élysée bloque un contrat d'armement douteux*, Forum de l'Expansion, 9 mars 1989. <https://francegenocidetutsi.org/ElyseeBloqueContratArmementForExp9mars1989.pdf>

24. *Arrestation d'un homme soupçonné d'avoir joué un rôle d'intermédiaire pour l'achat de missiles Mistral par une puissance étrangère*, AP, 9 mars 1989. <https://francegenocidetutsi.org/DefenseCongoMistral9mars1989.pdf>

d'un contrat entre Matra et la RPC pour l'achat de ces missiles ». <sup>25</sup>

Le Monde daté du 10 mars titre *Le faux contrat congolais* avec dessin de Plantu à l'appui. « *Sur intervention de l'Élysée, écrit le journal, un contrat d'armes anti-aériennes françaises à destination de la République populaire du Congo a été bloqué, et une plainte du ministère de la défense a été déposée à l'encontre d'un intermédiaire soupçonné d'avoir usé de faux documents. Ces armes auraient intéressé, en réalité, un pays tiers placé sous embargo, qui pourrait être la République sud-africaine* ». <sup>26</sup>

La presse reprend l'information de l'arrestation de Miallier, le lendemain 10 mars. <sup>27</sup> Le 11 mars, *Le Monde* écrit que Miallier est placé en détention préventive par la juge Marie-Paule Morrachini. <sup>28</sup>

Le scoop de Pascal Krop du jeudi 9 mars 1989 est-il une fuite organisée dans le cadre d'une opération de communication conçue depuis l'Élysée pour protéger Jean-Christophe Mitterrand ? Celui-ci publie un communiqué dont nous n'apprenons la teneur que plus tard (voir *infra*). Ce communiqué aurait suivi et non précédé la parution de l'article. Mais la plainte du ministère de la Défense serait du 7 mars et Miallier aurait été arrêté le 7 ou le 8 mars selon les sources. Il est clair que l'Élysée a décidé de faire annuler ce contrat avant l'article de Krop. Selon ce dernier, le général Fleury est saisi en janvier du dossier. Pour se blanchir, Matra a décidé de déposer plainte et a pu communiquer des informations à Krop dont le principal informateur est François de Grossouvre. Comme l'affaire allait sortir dans la presse, l'arrestation de Miallier aurait été décidée suite à une concertation entre le ministère de la Défense et Matra afin de contrôler les répercussions.

## 5 Les réseaux africains de Jean-Christophe Mitterrand

Cette affaire des « Mistral » est évoquée à nouveau plus tard, en 1990, dans un dossier de quatre pages que *Libération* consacre au fils du président Mitterrand, Jean-Christophe, conseiller chargé des affaires africaines depuis 1986, ce

<sup>25</sup>. *L'intermédiaire dans la vente de missiles au Congo interpellé à Tignes*, AFP, 9 mars 1989. <https://francegenocidetutsi.org/IntermediaireMissilesCongoArrete9mars1989.pdf>

<sup>26</sup>. *Le faux contrat congolais*, *Le Monde*, 10 mars 1989, p. 1. <https://francegenocidetutsi.org/FauxContratCongolaisLM10mars1989.pdf> ; *La France bloque une vente d'armes suspecte à destination du Congo*, *Le Monde*, 10 mars 1989. <https://francegenocidetutsi.org/VenteArmesSuspecteCongoLM10mars1989.pdf>

<sup>27</sup>. *Matra porte plainte contre X dans l'affaire des Mistral*, *Forum de l'Expansion*, 10 mars 1989. <https://francegenocidetutsi.org/MatraPlainteMistralForumExp10mars1989.pdf> ; *L'intermédiaire des ventes de missiles incarcéré*, *Le Progrès*, 10 mars 1989. <https://francegenocidetutsi.org/IntermediaireVenteMissilesIncarcereLeProgres10mars1989.pdf>

<sup>28</sup>. *Une arrestation en France après l'annulation d'un contrat de ventes d'armes avec le Congo*, *Le Monde*, 11 mars 1989. <https://francegenocidetutsi.org/ArrestationVenteArmesCongoLeMonde11mars1989.pdf>

dernier aurait joué un rôle central dans l'affaire des Mistral.<sup>29</sup> :

C'est une des affaires les plus sensibles traitées par Jean-Christophe Mitterrand depuis sa prise de fonction à la tête de la « cellule africaine ». Fin 1988, la firme Matra reçoit une commande du Congo pour l'achat de 50 Mistral. Ces missiles sol-air du type « tire-et-oublie », d'une valeur d'un million de francs la pièce, constituent ce qu'il y a de plus sophistiqué sur le marché. A l'époque, même l'armée française n'en est pas équipée. Le 8 mars 1989, quelques heures après la publication d'un article par *l'Événement du Jeudi*, un communiqué de l'Elysée annonce que, « alerté par M. Jean-Christophe Mitterrand sur les conditions dans lesquelles avait été signé un contrat pour la fourniture de missiles Mistral à la République populaire du Congo », le chef de l'État a demandé au Premier ministre de stopper la transaction. Elle avait été enclenchée par une commande portant la « fausse signature » du chef de la sécurité congolaise, le colonel Emmanuel N'Gouelondélé.

« Exporter des Mistral au Congo, c'est aussi absurde que de livrer des porte-avions au Burkina-Faso », un pays enclavé au cœur du Sahel, affirme aujourd'hui Jean-Christophe Mitterrand. Aussi la DGPSD (l'ex-sécurité militaire) et le Bliirta (Bureau de liaison pour la répression du trafic d'armes) alertent-ils début décembre 1988 l'Elysée sur ce « faux contrat ».

Mais le 17 décembre, l'autorisation de la Commission interministérielle pour l'exportation de matériel de guerre (CIEMG) est accordée. La veille de Noël, le ministre de la Défense refuse cependant l'ultime signature, l'AEMG (l'autorisation d'exporter du matériel de guerre). L'enquête « approfondie » annoncée par l'Elysée il y a plus d'un an n'a abouti qu'à l'inculpation d'un intermédiaire, VRP en matière d'armement sur le continent africain : Thierry Miallier.

Qui a commandé, et pour quel pays destinataire, les 50 Mistral? A la seconde partie de la question, une réponse définitive peut aujourd'hui être apportée. Des sources sud-africaines reconnaissent qu'il s'agissait d'une « opération de ré-exportation » destinée à l'Afrique du Sud. Qui, en utilisant l'écran congolais, a servi d'intermédiaire? Introduit à la présidence congolaise, Thierry Miallier était également en relation, à Paris, avec une société de sécurité, Arc International Consultants. Celle-ci regroupe d'anciens responsables de la DGSE (le service d'espionnage). Selon plusieurs sources, Arc aurait « repris » ce contrat « initié par Pierre Lethier ». Ce dernier, en rachetant en septembre dernier le mensuel *Africa International*, s'est associé avec Jean-Yves Ollivier.

Officier de la DGSE jusqu'en 1984,<sup>30</sup> l'ancien aide de camp de

29. Stephen Smith, Antoine Glaser, *Les réseaux africains de Jean-Christophe Mitterrand*, Libération, 6 juillet 1990. <https://francegenocidetutsi.org/AuNomDuFilsLibe6juillet1990.pdf>

30. En réalité, Pierre Lethier ne quitte la DGSE que début 1988. Voir *supra*.

Pierre Marion, est, depuis son départ des services secrets, « consultant hors contrat de Matra ». Court-circuité par Arc International et Miallier, il aurait « *vendu la mèche* », selon une source à Matra.

Pour « *ouvrir le parachute* », le fabricant d'armes a organisé lui-même la « fuite » dans *l'Événement du Jeudi*.

S'agit-il d'une manipulation pour compromettre Jean-Christophe Mitterrand ? Des sources *a priori* bien placées prétendent qu'il aurait couvert le dossier Mistral. Le colonel de gendarmerie Jean-Louis Esquivier [Esquivié], numéro deux de la « cellule anti-terroriste et de sécurité » à L'Élysée, serait intervenu pour obtenir le feu vert des militaires. Puis, après l'article dans *l'Événement du Jeudi*, il aurait servi de « *fusible* ». Mais, au final, il se retrouve promu général de division !<sup>31</sup> Si, quelques semaines plus tard, il a effectivement quitté l'Élysée pour prendre le commandement du groupement de gendarmerie de la préfecture de Créteil, le colonel Esquivier [Esquivié], un spécialiste des questions moyen-orientales et nord-africaines, dément formellement s'être occupé du dossier Mistral. Il parle de « *manipulation* » par une faction de la DGSE. De son côté, Jean-Christophe Mitterrand, qui affirme ne pas connaître Jean-Louis Esquivier [Esquivié], parle d'une « *machination* » contre lui. « *Ça a failli me péter à la figure* », dit-il.

Épilogue : dès le 21 avril 1989, les Sud-Africains reviennent à la charge. Dans une chambre d'hôtel proche de la tour Eiffel, la Direction de la surveillance du territoire (DST), le contre-espionnage français, surprend trois Britanniques d'Irlande du Nord et un fonctionnaire de l'ambassade sud-africaine, Daniel Storm, en flagrant délit de trafic d'armes. L'objet de la transaction interrompue : des pièces électroniques servant au système de propulsion du missile sol-air Blowpipe (sarbacane), la version britannique du Mistral. Trois « diplomates » sud-africains sont alors expulsés de France. Parmi eux, le premier secrétaire Louis Steyn, un agent du National Intelligence Service (NIS) sud-africain. Jusqu'à son expulsion, il a été régulièrement en contact avec Jean-Yves Ollivier, le principal « relais » de Jean-Christophe Mitterrand en Afrique australe.

Cet article confirme que Jean-Christophe Mitterrand est au cœur de ce dossier de vente de missiles destinés en réalité à l'Afrique du Sud. Il aurait été en lien avec l'homme d'affaires Jean-Yves Ollivier, membre de l'OAS dans sa jeunesse, devenu spécialiste du contournement de l'embargo des Nations unies visant le régime de l'apartheid.<sup>32</sup> Un ancien de la DGSE, Pierre Lethier, aurait « initié » le contrat avec Matra, mais il aurait été « court-circuité » par Miallier

31. Jean-Louis Esquivié : *L'ex-gendarme de l'Élysée discrètement promu*, Libération, 24 octobre 1997. <https://francegenocidetutsi.org/JeanLouisEsquiviePromuLibe24octobre1997.pdf>

32. Ollivier a créé la société de négoce pétrolier Comoil en Afrique du Sud qui œuvre à contourner l'embargo des Nations Unies. Cf. François-Xavier Verschave [23, p. 388].

et une mystérieuse société de sécurité, Arc International. Lethier, qui est aussi associé avec Jean-Yves Ollivier, aurait « *vendu la mèche* ».

Cependant l'article n'aide pas à comprendre le nœud de l'affaire en nous plongeant dans les méandres obscurs de l'entourage de François Mitterrand. Le colonel Esquivié de la cellule antiterroriste de l'Élysée serait intervenu dans l'affaire. Écarté de la cellule antiterroriste, il aurait servi de fusible. Mis sous les verrous, Thierry Miallier apparaît comme le lampiste.

## 6 « Ces messieurs Afrique »

En 1992, les mêmes auteurs, Antoine Glaser et Stephen Smith, évoquent à nouveau l'affaire Mistral dans le chapitre *Jean-Christophe Mitterrand, le conseiller* de leur livre *Ces messieurs Afrique*.<sup>33</sup> Ils rapportent que « le 8 mars 1989. Quelques heures seulement après la publication d'un article de Pascal Krop » [donc le 9 mars], l'Élysée a publié un communiqué embarrassé : « *Ayant été alerté le 23 janvier 1989 par M. Jean-Christophe Mitterrand, conseiller à l'Élysée pour les affaires africaines, sur les conditions dans lesquelles avait été signé un contrat pour la fourniture de missiles Mistral à la République populaire du Congo, le président de la République a aussitôt demandé au général Fleury, chef d'état-major particulier, de s'informer sur les conditions dans lesquelles ce contrat avait été conclu. Au vu des éléments recueillis par le général Fleury, le président Mitterrand a écrit le 28 janvier au Premier ministre pour qu'une enquête approfondie soit diligentée par le ministre de la Défense, Jean-Pierre Chevènement.* »<sup>34</sup>

Selon eux, ce communiqué n'est qu'un « *parapluie* » rapidement ouvert sur la tête de Jean-Christophe Mitterrand.

Comme ce dernier le reconnaîtra lui-même « l'affaire des Mistral », sans doute la plus explosive pour lui et... pour son père, a failli lui péter à la figure ». <sup>35</sup>

Les deux auteurs remontent le fil de l'histoire. Le 10 août 1988, deux Congolais, le commandant Jacques Ongotto, de l'ambassade à Paris, et le colonel Lucien Gouegel, des services de renseignement, rencontrent chez Matra François Desprairies du service des ventes.<sup>36</sup> Ils conviennent de la livraison de 50 missiles Mistral et de 10 trépieds.

Bien que cette vente semble tout à fait insolite – Jean-Christophe Mitterrand dira que « *exporter des Mistral au Congo, c'est aussi absurde que livrer des porte-avions au Burkina-Faso* » – les autorisations sont accordées le 17 novembre (CIEEMG) et le 17 décembre 1988 (AEMG)..<sup>37</sup>

33. Stephen Smith, Antoine Glaser, *Ces Messieurs Afrique. Le Paris-Village du continent noir*, Calmann-Lévy, 1992 [20, p. 222]. <https://francegenocidetutsi.org/GlaserSmithMessieursAfriqueJCMitterrand.pdf#page=9>

34. *Ibidem*, p. 222.

35. *Ibidem*, p. 223.

36. Stephen Smith, Antoine Glaser [20, p. 223].

37. *Ibidem*, pp. 223-224.

Cependant, une enquête de la Direction de la protection et de la sécurité de la Défense (DPSD) avec le Bureau de liaison pour la répression du trafic d'armes (BLIRTA) a été ouverte mais elle est rapidement étouffée.

« François de Grossouvre n'a été mis au parfum que fin décembre par Jean Audibert, le numéro deux de la "cellule africaine". Ce dernier l'avait plus ou moins appris par hasard. Un socialiste de chez Matra, tiers-mondiste dans l'âme et en délicatesse avec sa direction, Maurice Brugière, lui avait mis la puce à l'oreille ». <sup>38</sup>

Le 19 janvier 1989, François de Grossouvre alerte Pierre Lethier. « Ex-lieutenant de la cavalerie, il [Lethier] a été l'aide de camp de Pierre Marion à la DGSE... Jeune premier, promis à une brillante carrière, il "quitte" néanmoins le service de contre-espionnage fin 1988 ». <sup>39</sup> En "disponibilité", il s'associe en affaires dans les sociétés Comoil, Minemet France et dans une nébuleuse de "succursales" de ce groupe lié à Imetal avec l'un de nos "monsieur Afrique" : Jean-Yves Ollivier, le missi dominici dans l'hémisphère austral ». <sup>40</sup>

Depuis ses bureaux au 17 rue Margueritte Paris 17<sup>e</sup>, Lethier « réussit à élucider "l'affaire des Mistral" ». <sup>41</sup> Il « établit » que le contrat a été initié par le marchand d'armes Thierry Miallier. Il appelle le président congolais Sassou N'Gusso qui nie avoir connaissance de ce contrat et prétend que la signature du colonel N'Gouendélé est un faux. <sup>42</sup>

Chez Matra, on n'ignore rien du vrai destinataire : l'acompte de 15 millions de francs a été viré par la Kredit Bank du Luxembourg. L'origine des fonds est l'Afrique du Sud. Pierre Oba, directeur de la Sûreté congolaise et patron de la garde présidentielle, rencontre le directeur général de la DGSE, François Mermet, dans les bureaux de Pierre Lethier. Il s'explique ensuite avec le directeur de cabinet, Louis Gallois, du ministre de la Défense, Jean-Pierre Chevènement, lequel s'est entretenu avec Sassou N'Gusso. Il rencontre également le général Fleury, chef d'état-major particulier du président de la République, puis, le 21 janvier 1991, Jean-Christophe Mitterrand. <sup>43</sup>

« L'Afrique du Sud est pour le moins embarrassée. Déjà, les relations avec la France sont au plus bas, après l'assassinat de Dulcie September, la représentante de l'ANC à Paris ». <sup>44</sup> Le 24 janvier 1989, Jean-Yves Ollivier, associé de Lethier, appelle Pretoria qui « répond par la négative. "Ce n'est pas nous", cherchent à faire croire les Sud-Africains ». <sup>45</sup> Mais une semaine plus tard, le général sud-africain « Witkop » Badenhorst fait savoir à Jean-Yves Ollivier que « c'est bien nous » et ajoute que pour minimiser les pertes en Angola, le National Intelligence Service (NIS) sud-africain a cherché à se procurer des missiles. <sup>46</sup>

38. *Ibidem*, p. 225.

39. Pierre Lethier écrit qu'il ne passe à la DGSE que les trois premiers mois de 1988 [12, pp. 103-104]

40. Stephen Smith, Antoine Glaser [20, pp. 224-225]

41. *Ibidem*, p. 226.

42. *Ibidem*, p. 226.

43. *Ibidem*, p. 227.

44. *Ibidem*, p. 227.

45. *Ibidem*, p. 227.

46. *Ibidem*, p. 227.

Thierry Miallier est inculpé le 9 mars 1989, le jour même de la parution de l'article de Pascal Krop. Il sera remis en liberté après deux mois et demi de prison mais restera inculpé et « *ses comptes personnels resteront bloqués pendant plus de deux ans* ». <sup>47</sup>

En 1991, exaspéré par les lenteurs de la justice, il « *reprend* » contact avec la DGSE qui rédige un rapport auquel les auteurs, Smith et Glaser, ont eu accès. Miallier menace de communiquer à la justice le nom de toutes les personnes impliquées. Dans son rapport, la DGSE précise que le compte luxembourgeois sur lequel a été prélevé l'acompte appartenait à l'Afrique du Sud. La juge, Marie-Paule Morrachini, a également constaté que l'Office français d'exportation de matériel aéronautique (OFEMA) avait reçu une trentaine de versements à partir de ce compte. « *Ce dernier fait pourrait apparaître si l'affaire débouche sur un procès.* » Le rapport ajoute que Miallier a déclaré « *qu'une partie des commissions qu'il a reçues a été versée à un parti politique français* ». <sup>48</sup> La transaction a été filmée par des représentants de l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris. Ce serait pour cette raison qu'un employé de cette ambassade, Nicolas Nvolk, <sup>49</sup> n'a pas été autorisé par le Quai d'Orsay à revenir en France. Il figurerait sur cette vidéo, « *attaché-case et billets en main...* ». Enfin, le rapport note que Miallier entend citer comme témoin le conseiller du président de la République pour les affaires africaines et malgaches, Jean-Christophe Mitterrand donc. Miallier s'y présente comme une « *victime expiatoire d'une opération traitée en haut lieu et dans laquelle il se croyait entièrement couvert* ».

Sans surprise, ce « *déballage* » n'a pas eu lieu. « *L'affaire des Mistral* » a été discrètement enterrée. <sup>50</sup>

Pourquoi, dans le livre de Smith et Glaser, François de Grossouvre fait-il appel à Pierre Lethier ? Les auteurs laissent entendre que c'est celui-ci qui, en tant qu'officier de la DGSE, avait « *alerté l'État français* » dans l'affaire Luchaire de livraison d'obus à l'Iran. Observons que si Pierre Lethier a mis en difficulté Jean-Christophe Mitterrand, sa carrière dans le privé s'est poursuivie de manière florissante :

Nonobstant sa « *mise en disponibilité* » et quoique plus proche de Jacques Chirac que de François Mitterrand, la promotion de Pierre Léthier se poursuivra : négociant en pétrole et en charbon, courtier de firmes françaises et de grands groupes étrangers comme le sud-africain Rennies, il recevra le grade de colonel avec tous les honneurs. <sup>51</sup>

La description faite ici dans leur livre *Ces messieurs Afrique*, paru en 1992, du rôle de Pierre Lethier est en contradiction avec celle faite par les mêmes auteurs en 1990 dans *Libération*. Dans *Les réseaux africains de Jean-Christophe*

47. *Ibidem*, p. 229.

48. *Ibidem*, p. 230.

49. Son nom exact serait Nicolaas Vlok, membre de la section Armscor en poste à Paris. Cf. Hennie Van Vuuren [24, p. 243].

50. Stephen Smith, Antoine Glaser [20, pp. 222-231]. <https://francegenocidetutsi.org/GlaserSmithMessieursAfriqueJCMitterrand.pdf>

51. Stephen Smith, Antoine Glaser [20, pp. 226].

*Mitterrand*, ils présentaient Lethier comme l'initiateur de ce contrat de vente de missiles à l'Afrique du sud, mais il a été « *court-circuité* » et aurait « *vendu la mèche* ». Ici, dans leur livre *Ces messieurs Afrique*, appelé par de Grossouvre, Lethier élucide l'affaire et démasque Miallier. Les deux auteurs promènent le lecteur et l'embrouille à souhait. L'aveu de Miallier « qu'une partie des commissions qu'il a reçues a été versée à un parti politique français » laisse entrevoir qu'au départ avec Lethier les commissions liées à ce contrat n'étaient pas destinées au Parti socialiste ou à l'entourage de François Mitterrand.

Plus tard on verra Pierre Lethier impliqué dans le rachat en 1991 de la raffinerie Leuna et du groupe Minol d'ex-Allemagne de l'Est à un prix prohibitif par la société Elf avec versement de commissions au profit de la CDU d'Helmut Kohl. François Mitterrand et Pierre Bérégovoy ont été informé de cette affaire.<sup>52</sup>

## 7 L'enquête de la commissaire Brigitte Henri

Dans son livre *Il faut que vous sachiez...*,<sup>53</sup> Brigitte Henri, commissaire des Renseignements généraux, évoque ce « *contrat d'armement douteux annulé par le président de la République* ». Elle obtient d'un certain « *Bernie* », ancien de la DGSE, des informations sur la vente de missiles Mistral au Congo par la société Matra.

Elle explique que les États peuvent passer par des sociétés privées pour négocier des armements. Ainsi, l'Afrique du Sud passe par Vella Process Engineering Ltd basée au Liechtenstein.

Un premier contrat a été signé en juin 1988 entre Matra et Thierry Miallier. « *L'un des responsables du secteur promotion chez Matra, le colonel Pelet, avait recommandé ce courtier en matériels militaires à M. Lindemann, responsable du secteur "contrats" qui, lui-même, l'avait recommandé au responsable de zone, M. Bertreux* ». <sup>54</sup>

Ce M. Bertreux, responsable de la zone couvrant le Congo, se dira froissé que ce dossier ne lui ait pas été confié.

En août 1988, Miallier présente à Bertreux une lettre signée du colonel « *Ogong Belle* », responsable du service de sécurité de la présidence du Congo, indiquant que ce pays souhaite acquérir des missiles Mistral.

En septembre, Miallier revient chez Matra avec deux officiers congolais pour discuter des aspects techniques des missiles Mistral. Matra demande une garantie financière.

En novembre, Miallier dit à Matra que les Congolais acceptent de verser un acompte de 30 %.<sup>55</sup> Le contrat de vente est « *validé* » au consulat du Congo à Paris en présence du directeur du service de sécurité de la présidence du Congo.

52. François-Xavier Verschave [23, p. 376].

53. Brigitte Henri, *Il faut que vous sachiez...*, Flammarion, 2010. <https://francegenocidetutsi.org/BrigitteHenriMistral.pdf>

54. Brigitte Henri, *op. cit.*

55. Article IV du contrat n° RC 13/JFB/PF/4676 signé le 28 novembre 1988 entre le Congo et la société Matra aux termes duquel la société Cedon a versé la somme de 15 984 000 francs représentant 30 % de la valeur du contrat.

Fin novembre 1988, ce règlement, soit environ 16 millions de francs, est effectué sur un compte de la BNP à Paris de la société Matra par le débit du compte détenu par l'État du Congo à la Krediet Bank à Luxembourg. Le total de la transaction s'élevait à 60 millions de francs.

Dès janvier 1989, avant que l'affaire fuite dans les journaux, le bruit avait rapidement couru qu'une vente de missiles Mistral aurait été conclue non pas au profit de l'URSS mais de l'Afrique du Sud. Une enquête a alors été menée par la DPSD.

M. Forgeat, directeur général de l'armement, chargé de surveiller les activités de Matra pour le compte de l'État, a été entendu.<sup>56</sup>

Une confrontation a été organisée entre Miallier et le directeur commercial de Matra. La DPSD écrit dans son rapport qu'il n'y a « aucune présomption de trafic ».

Une source a indiqué à Brigitte Henri qu'un ancien de la DPSD travaillant chez Matra « n'était pas étranger aux conclusions favorables du rapport ».

Le directeur commercial de Matra a incriminé des règlements de compte entre agents actuels ou anciens de la DGSE qui auraient répandu des affabulations sur cette vente de Mistral au Congo.

Le 8 février 1989, selon « Bernie », Jean-Christophe Mitterrand se serait rendu à Brazzaville où Sassou Nguesso aurait démenti avoir été informé de cette vente de missiles et déclaré que son pays n'avait pas l'intention de se doter de tels missiles.

Si la CIEEMG et l'AEMG ont donné un avis favorable, la direction des affaires internationales dépendant de la Direction générale de l'armement et l'attaché militaire à l'ambassade de France au Congo auraient donné un avis défavorable à cette vente.<sup>57</sup>

Brigitte Henri évoque un possible donneur d'ordre à Bruxelles, sans autre précision.

Elle apprend plus tard de « Bernie » que cette vente de Mistral a été initiée par Pierre Lethier, ancien aide de camp de Pierre Marion, directeur de la DGSE,<sup>58</sup> et l'homme d'affaires Jean-Luc [Jean-Yves] Ollivier. Pierre Lethier aurait négocié avec Matra et Thomson le fait d'être le seul à travailler pour eux sur l'Afrique. Avec Jean-Yves Ollivier, il aurait approché Jean-Christophe Mitterrand par l'intermédiaire de François de Grossouvre. Ensemble, ils auraient préparé la vente de 50 missiles Mistral à l'Afrique du Sud par le biais du Congo. Ce pays agissant pour le compte de l'Afrique du Sud qui était sous embargo pour cause d'apartheid. Le soutien de l'Afrique du Sud à Jonas Savimbi en Angola rendait plausible l'achat de missiles Mistral. « *En remerciement*, ajoute Brigitte Henri, *le président de ce pays [le Congo] aurait obtenu une ligne de crédit du ministère de la Coopération française pour acheter des camions militaires*

56. Selon Wikipédia, le directeur de la DGA est Jacques Chevalier de 1987 à 1989 puis Yves Sillard. N'y a-t-il pas confusion avec Noël Forgeard qui devient directeur des activités Espace et Défense de Matra en 1989 ?

57. Brigitte Henri, *op. cit.*

58. Pierre Lethier est chef de cabinet (ou aide de camp ?) du directeur général de la DGSE Pierre Marion, puis de ses successeurs l'amiral Lacoste et le général Imbot.

*Panhard* ». Elle ajoute toutefois que ces informations sont à vérifier.

Le 7 mars 1989, le ministère français de la Défense signale au Parquet de Paris que les autorités congolaises contestent la transaction.

Toujours en mars 1989, le gouvernement congolais dépose une plainte avec constitution de partie civile. L'affaire faisant grand bruit, Jean-Luc Lagardère indique publiquement qu'il tenait l'acompte versé à la disposition des autorités congolaises.

De mars à mai 1989, Thierry Miallier est placé en détention provisoire.

Le 15 juin 1990, la Cour d'appel de Paris fait lever la saisie de l'acompte versé à Matra.

Le 13 août 1992, ce remboursement n'est pas fait. André Milongo, Premier ministre du Congo, adresse une lettre à M. de Galzain, directeur financier de Matra, lui demandant le remboursement de l'acompte. Cette lettre n'est parvenue que le 14 septembre chez Matra.

Le 12 octobre 1992, Yves de Galzain répond à cette lettre. Il se réjouit que le Congo reconnaisse la réalité de ce contrat alors que les autorités congolaises l'avaient contesté. Il rappelle que le délai de livraison était fixé à trois mois soit au plus tard au 28 mai 1989. Il indique qu'après déduction de l'acompte, il reste un solde en faveur de Matra d'environ 17 millions de francs. Il propose un règlement du litige à l'amiable.

Le 7 janvier 1993, M. Mouamba, ministre congolais des Finances, répond à M. de Galzain. Il indique que l'élection présidentielle et plusieurs changements de gouvernement ont empêché d'examiner le problème.<sup>59</sup> Il remarque qu'il « *s'agissait d'une affaire de Défense à caractère sensible et confidentiel concernant plusieurs pays* » et que les réactions du Congo avaient été uniquement dictées par « *des conditions de souveraineté nationale* ».

Le même jour, M. Mouamba prie son avocat de retirer sa plainte avec constitution de partie civile déposée en mars 1989.

Le 21 mai 1993, Thierry Miallier obtient en conséquence « un non-lieu ».

Depuis, il s'est recyclé dans les jeux en Afrique en obtenant du gouvernement tchadien l'accréditation pour créer un pari mutuel urbain pour le compte du groupe Feliciaggi.

Jean-Yves Ollivier, Pierre Lethier et son frère Philippe seraient associés dans la société EDI.

## 8 La version de Jean-Yves Ollivier

Jean-Yves Ollivier évoque lui-même cette affaire dans son livre *Ni vu ni connu* publié en 2013. Alors qu'il se trouve en Polynésie le 6 juillet 1990, il est appelé par l'ancien ministre Robert Pandraud. « *Ollivier, on a une merde* », lui dit-il, et il lui envoie par fax l'article que Stephen Smith et Antoine Glaser viennent de publier dans *Libération* où ils accusent Ollivier de manipuler le fils

59. Pascal Lissouba a été élu président de la République du Congo (Brazzaville) en août 1992.

Mitterrand.<sup>60</sup> Mais « *le pire* » selon Ollivier est le paragraphe titré « *L'affaire des Mistral* ». Ollivier commente :

*Libération* « révèle » que le véritable destinataire de la commande passée à Matra était en fait l'Afrique du Sud. Ah! les fins limiers! Intrigué par l'étrange commande j'avais déjà établi, un an plus tôt, que l'Afrique du Sud cherchait à acquérir cette arme antiaérienne pour sa guerre en Angola. Le but était de briser la maîtrise du ciel des Cubains, les alliés du gouvernement angolais, en dotant les rebelles de Jonas Savimbi d'un missile *fire and forget*. La DGSE s'était prêtée à ce jeu dangereux pour faire pièce aux Stinger livrés par les Américains. J'avais alors alerté Jean-Christophe Mitterrand qui, devant moi, avait appelé le président Sassou Nguesso, lequel n'était pas au courant d'une commande de missiles qui aurait été passée par son pays. C'est ainsi que la procédure d'exportation française avait été arrêtée. Les militaires sud-africains m'en ont tenu rigueur.<sup>61</sup>

L'article de *Libération* établit un lien avec Ollivier par Pierre Lethier, un ancien de la DGSE qui lui a été associé à partir de fin 1988. Ollivier se défend d'être impliqué :

Le journal établit en effet un lien indirect avec moi *via* Pierre Lethier mon associé à l'époque. Ancien de la DGSE, Pierre Lethier aurait « initié » le contrat avant de se faire doubler et de saboter la transaction, par vengeance, par une fuite dans *L'Événement du jeudi*.<sup>62</sup>

Ollivier affirme qu'au contraire, c'est lui qui a fait démonter l'affaire :

En réalité, Pierre m'avait mis la puce à l'oreille au sujet de ce contrat en cours d'exécution. C'est grâce à lui, et grâce à mon étonnement de voir le Congo impliqué dans une affaire étrangère à ses besoins et à ses moyens, que la transaction frauduleuse n'a pas abouti. Cinquante millions de dollars avaient déjà été versés à Matra, à partir du Luxembourg. L'armurier français a mis dix ans à rembourser les Sud-Africains en pensant, avec Molière, que "le cocu qui s'afflige passe pour un sot".<sup>63</sup>

Ollivier se présente comme celui qui, avec Pierre Lethier, a fait démonter l'affaire.

Le règlement financier de l'affaire ne cesse d'étonner. Il contredit les autres versions qui affirment que seule une caution avait été versée et a été remboursée par Matra. Le montant total aurait été de cinquante millions de dollars. Ollivier confond-il les dollars et les francs ?

60. Stephen Smith et Antoine Glaser, *Les réseaux africains de Jean-Christophe Mitterrand*, *Libération*, 6 juillet 1990.

61. Jean-Yves Ollivier [16, p. 229]. <https://francegenocidetutsi.org/OllivierJeanYvesMistralSeptember.pdf>

62. *Ibidem*, pp. 229-230.

63. *Ibidem*, pp. 229-230.

On peut se demander aussi pourquoi l'ancien ministre Robert Pandraud va alerter Jean-Yves Ollivier à l'autre bout du monde en Polynésie pour un simple article de journal. Y aurait-il un lien avec le fait que Robert Pandraud, alors ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, chargé de la Sécurité, aurait fait suspendre une enquête de la DGSE sur la piste d'un possible auteur de l'assassinat de Dulcie September, représentante de l'ANC, à Paris le 29 mars 1988 ?<sup>64</sup>

## 9 La version de Jean-Christophe Mitterrand

Dans son livre *Mémoire meurtrie* paru en 2001, Jean-Christophe Mitterrand déclare qu'il a été informé de cette vente de Mistral au Congo un week-end fin janvier 1989 par un ancien officier de la DGSE qui revenait du Congo-Brazzaville.<sup>65</sup> Ce serait donc Pierre Lethier. Il ne savait pas, à l'en croire, ce qu'était ces Mistral et n'était pas informé de leur vente au Congo. Par l'intermédiaire de Jean-Louis Bianco, secrétaire général de l'Élysée, il prévient son père. Celui-ci fait une note à Michel Rocard, Premier ministre, le 28 janvier. Le 8 mars, le contrat est annulé. Notons que l'article de Pascal Krop est du 9 mars 1989. La presse s'empare de l'affaire. L'Élysée fait alors un communiqué précisant que le président avait fait diligenter une enquête suite à une note de Jean-Christophe Mitterrand. Une première enquête montrera que la CIEEMG avait donné son accord contre l'avis de l'attaché de défense auprès de l'ambassade de France au Congo. Mitterrand père envoya son fils à Brazzaville où il fut reçu par Sassou N'Gusso et Pierre Oba. Après avoir démenti les accusations de ces derniers, ils se mirent d'accord « *pour qu'une synergie entre nos deux pays permette de découvrir les commanditaires des armes, et d'en identifier le destinataire* ». « *L'enquête démontrera, poursuit Jean-Christophe Mitterrand, qu'elles étaient destinées à l'Afrique du Sud alors sous embargo, non dans l'intention de s'en servir, mais afin de moderniser les missiles d'ancienne génération du même type qu'elle fabriquait* ». <sup>66</sup> Curieuse explication ! Pourquoi 50 missiles étaient-ils nécessaires, s'ils ne devaient pas servir ? Mais il se garde bien de dire sur combien de missiles portait le contrat. Par cette justification maladroite, il tente de cacher la vérité et accroît la suspicion à son égard. Il accuse François de Grossouvre d'avoir instrumentalisé les journalistes contre lui. « *Sur ce dossier, il m'avait lancé une grenade dégoupillée qu'il tenait dans ses mains* ». <sup>67</sup>

Par ailleurs, il confie avoir rencontré en 1989 Jonas Savimbi, le chef de l'UNITA, sur les instances d'Houphouët-Boigny. Selon lui, « *favoriser une éventuelle négociation entre les deux partis dans un pays déchiré par une guerre civile*

64. Pierre Siramy, *25 ans dans les services secrets. Témoignage*, Flammarion, 2010, p. 90. <https://francegenocidetutsi.org/Siramy25ansServicesSecretsSeptember.pdf>

65. Jean-Christophe Mitterrand [13, p. 142]. <https://francegenocidetutsi.org/JCMitterrandMemoireMeurtrie.pdf#page=6>

66. Jean-Christophe Mitterrand, *ibidem*, p. 144. <https://francegenocidetutsi.org/JCMitterrandMemoireMeurtrie.pdf#page=7>

67. Jean-Christophe Mitterrand, *ibidem*.

depuis vingt ans était un axe majeur défendu par la politique française ». <sup>68</sup>

Il dit s'être rendu au « conclave à huis-clos » organisé par Jean-Yves Ollivier en août 1989 dans le désert du Kalahari, qui a réuni des personnalités d'Afrique du Sud, d'Angola et du Mozambique. « *J'avais voulu élucider, écrit Jean-Christophe Mitterrand, les conditions de libération, du temps de la cohabitation Chirac, d'un enseignant français, M. Albertini, retenu prisonnier dans un bantoustan sud-africain et dont nous n'avions pas été informés. [...] Echaudé sur les conditions de la libération des otages du Liban, survenue à la même époque, quelques jours avant le second tour des présidentielles de 1998, nous voulions savoir si toutes les promesses françaises étaient connues du nouveau gouvernement socialiste, et respectées. Bien que de droite et proche de Michel Roussin, Jean-Yves Ollivier avait parfaitement joué le jeu au nom de la continuité de l'État sans jamais demander quoi que ce soit en échange.* » <sup>69</sup>

La fourniture de 50 missiles Mistral à l'Afrique du Sud via le Congo était-elle une contre-partie souscrite par le gouvernement Chirac dans le contrat de libération du Français Albertini que le gouvernement socialiste découvrira plus tard ? Jean-Christophe Mitterrand écrit ici qu'il voulait savoir, à propos des conditions de cette libération, si « *toutes les promesses françaises étaient connues du nouveau gouvernement socialiste* »

## 10 La version de Jacques Foccart

Jacques Foccart, exécuter de la stratégie du général De Gaulle visant à maintenir les ex-colonies africaines sous la coupe française, est écarté par le président Giscard d'Estaing, mais revient aux affaires en 1986 lors du premier gouvernement de cohabitation. Le Premier ministre Jacques Chirac le nomme alors conseiller pour l'Afrique, tentant par là de « *bousculer le domaine réservé du président* ». <sup>70</sup> Jean-Pierre Bat, l'archiviste en charge des archives Foccart, estime qu'« *aussi bien avec Guy Penne qu'avec Jean-Christophe Mitterrand (comme plus tard avec Bruno Delaye), Foccart parvient à travailler convenablement, entretenant des liens directs* ». <sup>71</sup> Le bras droit de Foccart dans cette cellule africaine de Matignon est Fernand Wibaux. Ancien membre du cabinet de Gaston Deferre, celui-ci caractérise le contact de « *fluide* » <sup>72</sup> avec la cellule Afrique de l'Élysée.

À propos de Jean-Christophe Mitterrand, Jacques Foccart déclare : « *Nous avons eu de bonnes relations. Nos points de vue n'étaient pas éloignés* ». <sup>73</sup> Et il ajoute : « *En tout cas, certaines opérations auxquelles on a dit qu'il avait été mêlé ne sont guère crédibles. J'ai du mal à croire tout ce qu'on a raconté et*

68. Jean-Christophe Mitterrand, *ibidem*, p. 146. <https://francegenocidetutsi.org/JCMitterrandMemoireMeurtrie.pdf#page=8>

69. Jean-Christophe Mitterrand [13, pp. 106-107]. <https://francegenocidetutsi.org/JCMitterrandMemoireMeurtrie.pdf#page=4>

70. Jean-Pierre Bat [5, p. 607].

71. *Ibidem*, p. 610.

72. *Ibidem*.

73. Jacques Foccart, Philippe Gaillard [7, p. 305].

écrit sur la livraison de missiles à l'Afrique du Sud via le Congo ». <sup>74</sup> Il confie ne pas avoir cherché à en savoir plus auprès de Sassou-Ngesso. Par ailleurs, il ne fait pas mystère de ses bonnes relations avec le régime de l'apartheid et avec l'UNITA en Angola. <sup>75</sup>

Sur cette vente de Mistral au Congo, Jean-Pierre Bat ne cite aucun document d'archive, alors que Foccart était aux affaires en 1986-1988. Il écrit que « *l'écheveau de cette vente d'armes, avec la brûlante question des montages financiers inhérents, reste à démêler* ». S'il y a à démêler, c'est qu'il dispose de multiples informations. Pourtant, il n'en fait pas état. Il se limite à répéter que Jacques Foccart comme Guy Penne « *récusent la thèse d'une livraison complice* ». <sup>76</sup> Jean-Pierre Bat voit dans les révélations de Pascal Krop une intention de nuire à la famille Mitterrand. Il confirme que, parallèlement à l'enquête diligentée par le ministère de la Défense, le « déminage » de cette affaire a été confié à Pierre Lethier et que l'intermédiaire Thierry Miallier « *sert alors de bouc émissaire* ». <sup>77</sup> Il n'approfondit pas cette contradiction. Comment le pouvoir socialiste aurait-il pu confier ce « déminage » à Lethier alors qu'il lui aurait retiré ce contrat au profit de Miallier ? Jean-Pierre Bat se contente de relever la fragmentation des décisions qui n'existait pas du temps où son héros, Foccart, régnait auprès du général de Gaulle.

## 11 La version du capitaine Barril

On sera surpris d'apprendre que Paul Barril est bien informé de cette vente de missiles Mistral au Congo. Dans *Guerres secrètes à l'Élysée*, il raconte que François de Grossouvre l'appelle un soir à venir le rejoindre d'urgence quai Branly. Jean Audibert, nommé ambassadeur à Alger, quittait la cellule africaine de l'Élysée et avait prévenu de Grossouvre que le président allait le mettre en cause, avec Barril, « *dans une histoire de vente de missiles au Congo* ». <sup>78</sup>

Barril promet à De Grossouvre d'enquêter sur cette affaire et de lui rendre compte. « *L'affaire des missiles Mistral commençait pour moi* », écrit Barril. Voici ce qu'il nous en dit :

Un jeune homme d'affaires français, Thierry Miallier, âgé de 38 ans est incarcéré le 9 mars 1989 par la juge Marie-Paule Moracchini suite à une plainte déposée par le ministère de la Défense pour « *escroquerie, faux et usage de faux* ». « *Thierry Miallier, écrit Barril, spécialiste de l'Afrique et brillant professionnel, vit de commissions d'intermédiaire perçues dans le commerce international de l'armement et de l'équipement. Il a travaillé pour Matra.* » Selon Barril, le lieutenant-colonel Jean-Louis Esquivié, dit « Aramis », est aussi impliqué. Il est évincé de la « cellule » par le président lui-même. <sup>79</sup> Des membres de la société

74. *Ibidem*.

75. *Ibidem*, pp. 283-284.

76. Jean-Pierre Bat [5, p. 462].

77. *Ibidem*, p. 463.

78. Paul Barril [3, pp. 104-105]. <https://francegenocidetutsi.org/BarrilGuerresSecretes104-113.pdf#page=2>

79. Resouignons ce fait curieux car Esquivié a eu par suite une promotion fantastique. Il se

Arc Consultants International seraient aussi mêlés à l'affaire. Miallier est un proche de Jean-Louis Chanas (camarade de promotion de Christian Prouteau, chef de la cellule antiterroriste), de Gérard Alloncle et de Michel Mauchand. Miallier venait de s'acheter un appartement à Paris « *d'une valeur de 1,5 millions de francs* ». Et Barril de suggérer que cet achat pourrait représenter la valeur de la commission qu'il aurait touchée pour la vente des missiles Mistral.

Miallier était aussi proche du président congolais Sassou-Nguesso qui dépêche une délégation au siège de Matra à Vélizy le 15 mars 1989. Miallier est surtout proche du patron des services de sécurité congolais, le colonel Emmanuel N'Gouelondelé. Sa signature apparaît sur le « *papier à en-tête de la République populaire du Congo, pour la commande des cinquante missiles* ». Ces derniers sont en fait, selon le ministère de la Défense, destinés à l'UNITA de Jonas Savimbi. « *Même le président Bongo et les services spéciaux d'Afrique du Sud mettront leur "grain de sel" dans cette transaction à tiroirs* ». Le colonel N'Gouelondelé jure devant ses supérieurs qu'il n'a rien signé. C'est un « Batéké », une tribu influente, car c'est celle d'Omar Bongo au Gabon. Il a été officier d'ordonnance du président Marien N'Gouabi. Il a été proche du colonel Robert, ancien ambassadeur au Gabon. Il a été formé à l'école de gendarmerie de Melun, où il a rencontré Jean-Louis Esquivié. N'Gouelondelé serait aussi proche de Alloncle et de Chanas.

Le général Fleury, chef d'état-major particulier, est chargé d'enquêter par François Mitterrand. Il remonte à Esquivié qui se serait adressé au ministère de la Défense pour obtenir la signature de la CIEEMG, en se recommandant de Jean-Christophe Mitterrand. « *C'était faux évidemment !* », écrit Barril.<sup>80</sup> François Mitterrand, mis en garde par François de Grossouvre, en a parlé à son fils devant Danièle Mitterrand qui « *s'indigna haut et fort de pareils soupçons portés à son fils favori* ». On sait que les relations entre Jean-Christophe Mitterrand et François de Grossouvre sont exécrables. Mais on notera une contradiction : au départ de l'histoire racontée par Barril, François Mitterrand met en cause François de Grossouvre. Pourquoi accepte-t-il ensuite sa mise en garde ?

Esquivié « *saisi d'une vocation soudaine* », demande sa mutation pour le groupement de gendarmerie de Créteil.<sup>81</sup> Après trois ans d'enquête, Miallier et N'Gouelondelé bénéficient d'un non-lieu « *majestueux* ».

En réalité, Miallier a été déféré au tribunal qui l'a relaxé.<sup>82</sup>

Barril semble être le seul à affirmer que N'Gouelondelé, citoyen congolais, a été incriminé par la justice française.

Barril présente l'article de Pascal Krop dans *L'Événement du jeudi* comme

---

retrouve général de division en 1997. En 2017, il passe pour être un expert de l'antiterrorisme. Cf. *Jean-Louis Esquivié : L'ex-gendarme de l'Élysée discrètement promu*, Libération, 24 octobre 1997 <https://francegenocidetutsi.org/JeanLouisEsquiviePromuLibe24octobre1997.pdf> ; David Cormier, *Attentat contre Charlie Hebdo. Général Esquivié : "Cela me rappelle la rue des Rosiers"*, Le Télégramme de Brest, 7 janvier 2015.

80. *Ibidem*, p. 108.

81. *Ibidem*, p. 108.

82. Bruno Steinmann, *Le Procureur de la République c/ Thierry Miallier*, TGI Paris, 12<sup>e</sup> chambre correctionnelle, n° 1163, 21 mai 1993. <https://francegenocidetutsi.org/SteinmannJugement21mai1993.pdf>

une machination pour compromettre « Papamadit », c'est-à-dire Jean-Christophe Mitterrand, et affaiblir « Monamimadit », c'est-à-dire François de Grossouvre. « *L'idée consistait à nous faire apparaître, tous deux [Grossouvre et Barril], comme les auteurs d'une machination tortueuse visant le fils du président Mitterrand* ». <sup>83</sup>

Jean Audibert aurait mis en garde François Mitterrand en décembre 1988 sur les « *dérives africaines* » de son fils. « *Sans résultat* ». <sup>84</sup> *L'Événement du jeudi* s'en prend à nouveau en juin et juillet 1990 à l'affairisme de Jean-Christophe et de son ami Jean-Pierre Fleury, employeur de son épouse. L'Élysée déposa plainte contre le journal.

Sur la prière insistante de François Mitterrand et de Gilles Ménage, le président Sassou-Nguesso déposa plainte au nom de la République populaire du Congo dans l'affaire des missiles Mistral. <sup>85</sup> Il prit comme avocat M<sup>e</sup> Burguburu, le mari de la secrétaire générale du Conseil supérieur de la magistrature.

Barril termine cet épisode sur la « *haine mortelle* » qui naquit durant l'été 1990 entre le « *le clan* », c'est-à-dire Gilles Ménage et la famille Mitterrand, et François de Grossouvre. Celui-ci est passé du statut de confident à celui d'ennemi « *quand, par médias interposés, il décida d'alerter l'opinion sur les turpitudes des uns et des autres* ». <sup>86</sup> Grossouvre serait donc à l'origine de la « *mise à feu médiatique* » et non la cible, comme Barril veut le faire croire deux pages avant.

Le récit de Barril est loin d'être clair sur le rôle de Grossouvre et du sien mais il montre qu'il connaît très bien cette affaire de la vente des Mistral au Congo au point qu'il rapporte que certains l'accusent d'y être impliqué. <sup>87</sup>

En 2000, lors de l'affaire de l'« *Angolagate* » où Jean-Christophe Mitterrand fut incarcéré, l'ex-capitaine Barril déclara : « *Que ce soit avec l'Angola ou la Côte d'Ivoire, il y a toujours eu des livraisons. Auparavant, les réseaux Foccart contrôlaient tout ça. C'était l'État à 100 %. Lors de l'affaires des missiles Mistral achetés par la République du Congo-Brazzaville, qui les revendait ensuite à l'Afrique du Sud, le Président Mitterrand avait déjà tremblé pour son fils Jean-Christophe. Quelque 50 millions de francs de commissions avaient été empochés par les intermédiaires* ». <sup>88</sup>

Cette somme de 50 millions de francs correspond au montant du contrat. Est-ce cette somme qui a été détournée ou est-ce que les commissions aux intermédiaires se sont élevées à un montant égal au prix d'achat ?

En 2014, dans son livre *Paroles d'honneur*, Paul Barril revient encore une fois sur la vente des missiles Mistral :

François de Groussouvre était l'homme le mieux renseigné de toute la République. Il avait accès à de nombreuses sources d'information ainsi qu'aux documents secrets de l'Élysée et de la DGSE.

83. *Ibidem*, p. 108.

84. *Ibidem*, p. 109.

85. *Ibidem*, p. 110.

86. *Ibidem*, p. 110.

87. *Ibidem*, p. 110.

88. Le Parisien, 23 décembre 2000. Cf. Pascal Krop [10, p. 182].

Le soir venu, il s'empressait de tout rapporter à son ami François Mitterrand. Une nuit, vers une heure il me téléphone :

« Mon p'tit Paul. Je te vois demain matin, au petit déjeuner. C'est grave. Le président est très fâché contre moi. »

Le lendemain, j'arrive à l'Alma :

« Es-tu au courant de missiles Mistral qui auraient été vendus à l'Afrique du Sud ? Le président est fou de colère. »

À cette époque, il y avait un embargo sur l'Afrique du Sud.

« Monsieur, je ne suis au courant de rien. »

Sommé par François de Groussouvre de faire toute la lumière, j'activais tous les réseaux. Je pris notamment contact avec le général Samuel M'Baye. Il dirigeait les services secrets gabonais. Il était parfaitement informé de cette affaire de missiles. Il me remit un rapport dans lequel apparaissait le nom de Jean-Christophe Mitterrand. Le fils du président, alors à la cellule Afrique, était intervenu auprès du ministère de la défense, par l'intermédiaire d'un officier supérieur français, pour obtenir un « Certificat d'exportation de matériel de guerre ». Je rendis mon rapport dans lequel figuraient tous les détails de l'opération. À son tour, François de Groussouvre rendit compte au Président et l'affaire fut classée.<sup>89</sup>

Dans cette relation, Barril n'est plus mis en cause par le président au départ mais Groussouvre l'est. Il n'est plus question de vente de missiles au Congo mais à l'Afrique du Sud. Il n'est plus question d'intermédiaires comme Thierry Miallier. Barril obtient des éclaircissements sur l'affaire par le chef des services secrets gabonais. Cela paraît vraiment curieux. Jean-Christophe Mitterrand apparaît cette fois-ci comme le grand responsable de l'affaire alors que, dans *Guerres secrètes*, Barril mettait en doute cette accusation. L'officier qui est intervenu pour le compte de Jean-Christophe Mitterrand n'est pas cité. Esquivié était nommé dans la première relation.

Pourquoi Barril rappelle-t-il par trois fois cette affaire de missiles ? En quoi est-il concerné par ces missiles Mistral ? Quel a été son rôle ?

## 12 Le silence de Pierre Lethier

Dans *Argent secret - L'espion de l'affaire Elf parle*, Pierre Lethier raconte sa vie d'agent secret mais son principal objectif est de régler ses comptes avec Elf, composée « *d'hommes de sac et de corde* », suite à ses ennuis judiciaires dus à sa contribution au rachat par Elf de la raffinerie Leuna en ex-Allemagne de l'Est.<sup>90</sup> L'affaire des Mistral destinés au Congo est tue. « *Je ne puis, pour des motifs évidents, décrire par le menu les innombrables opérations auxquelles j'ai participé* ». Plus précisément, elle est soigneusement contournée car il ne cache pas qu'il fut assistant ou directeur de cabinet de quatre directeurs généraux de

89. Paul Barril [4, pp. 41-42].

90. Pierre Lethier [12, p. 251].

la DGSE (Pierre Marion, l'amiral Lacoste, le général Imbot et le général Mermet). Il souligne son admiration pour le général Imbot qui lui fait entièrement confiance. « *Je vais être heureux sous son règne* », écrit-il.<sup>91</sup> Quand il était chef d'état-major de l'armée de terre, « *le général Imbot a beaucoup fait pour rendre à la France une armée de terre moderne et efficace en rabattant la morgue de ces "industriels de la guerre" que nous maudissions chaque jour à Saint-Cyr et dont un Gomez et un Lagardère, ennemis jurés, sont les fleurons.* »<sup>92</sup> Imbot l'emmène souvent avec lui en mission.<sup>93</sup> Lethier est chargé du dossier angolais de 1982 à 1987. Avec ses adjoints, il maintient le contact avec Jonas Savimbi et lui rend visite régulièrement.<sup>94</sup> Avec les Américains, « *nous tentons [...] de mettre en place une négociation afin de dégager un modus vivendi entre les frères ennemis* ». <sup>95</sup> Mais en 1992, « *Savimbi s'engage dans une équipée qui va entraîner sa perte en 1992* ». <sup>96</sup> Il doit bien connaître Sassou-Nguesso puisqu'en 1990, alors qu'il a quitté la DGSE, le directeur des opérations, Jean Heinrich, lui demande de « *lui faciliter un contact discret avec le président congolais, à l'époque Sassou N'Guesso* ». <sup>97</sup> Il soutient dans son conflit avec Elf, Pascal Lissouba, élu en août 1992 en remplacement de Sassou-Nguesso. <sup>98</sup> Après avoir passé « *les trois premiers mois de 1988 au côté du nouveau directeur général, le général d'armée aérienne François Mermet* » celui-ci me dit « *que je ne peux pas conserver mes fonctions. Mon attitude passée à l'égard des casseurs d'assiettes de Chales Pasqua et Michel Roussin me vaut les foudres du Premier ministre Jacques Chirac* ». <sup>99</sup> Il reproche au ministre Pasqua, à Marchiani et à Michel Roussin, de court-circuiter la DGSE et d'exiger qu'elle soit à leur service <sup>100</sup> dans des affaires comme celle de la libération des otages du Liban. La DGSE lui attribue un statut spécial équivalent à la disponibilité vers avril 1988 et il s'établit comme « *consultant d'affaires* ». <sup>101</sup> Il travaille à vendre des avions pour Aérospatiale et marchande auprès d'Elf sa connaissance de l'Angola et sa proximité de Savimbi, qu'il critique néanmoins. Il ne fait aucune allusion à ses affaires avec Jean-Yves Ollivier. Il connaît François de Grossouvre à qui il apporte en octobre 1982 la lettre de démission de Pierre Marion, qui n'avait pas supporté la nomination de Joseph Franceschi à un poste de secrétaire d'État chargé de la sécurité et devinait que la cellule des « gendarmes de l'Élysée » serait « *bientôt dévoyée* ». <sup>102</sup>

---

91. *Ibidem*, p. 48.

92. *Ibidem*, p. 48.

93. *Ibidem*, p. 80.

94. *Ibidem*, p. 85.

95. *Ibidem*, p. 86.

96. *Ibidem*, p. 86.

97. *Ibidem*, p. 196.

98. *Ibidem*, pp. 211-217.

99. *Ibidem*, pp. 103-104.

100. *Ibidem*, p. 68.

101. *Ibidem*, p. 105.

102. *Ibidem*, pp. 44-45.

## 13 Les informations de « M. Serge »

Dans un article repris sur Médiapart, Rigobert Ossebi, opposant déclaré à Sassou Nguesso, évoque « *l'opération des 50 missiles Mistral de Matra commandés par la présidence de la République Populaire du Congo en 1989, par Sassou donc, et qui étaient en réalité bien destinés au pays de l'apartheid* ». L'article est illustré par une photo de Michel Roussin et Jean-Yves Ollivier avec Jonas Savimbi.<sup>103</sup>

Cherchant à rentrer en contact avec cet opposant, nous avons pu avoir une conversation en février 2014 avec un de ses amis, M. Serge [Serge Berrebi]. En substance, celui-ci déclare :

- un contrat a sans doute été négocié entre le Congo et l'Afrique du Sud par l'intermédiaire de Jean-Yves Ollivier, proche de Sassou Nguesso.
- Matra a reçu un acompte de 30 millions de Francs qui n'a pas été remboursé et est resté à charge du Trésor congolais.
- Les missiles n'ont pas été livrés.
- Emmanuel N'Gouelondelé a des liens de famille avec Sassou. Son fils Hugues est gendre de Sassou. Il a été maire de Brazzaville et est à cette époque ministre des Sports.

## 14 Le colonel N'Gouelondelé

Impliqué dans cette transaction, le colonel congolais N'Gouelondelé-Mongo,<sup>104</sup> directeur général de la Sécurité, a été accusé de vouloir déstabiliser son pays pour le compte des Soviétiques.<sup>105</sup> Selon certaines sources, il a été effectivement remplacé à ce poste mais pas pour autant poursuivi. Après avoir été chef d'état-major sous Lissouba, il est actuellement un opposant à Sassou N'Gouesso :

N'Gouelondelé-Mongo is former director-general of Congo's security forces and one of the strongest opponents of President Denis Sassou-Nguesso. Specializing in internal security, he headed Congo's security services between 1978 and May 1988, at which time he was reaffected to other duties. Although deeply implicated in the Mistral affair, N'Gouelondelé-Mongo, a Téké from the Plateaux region, was appointed head of President Lissouba's military staff, being regarded as reliable. After the return to power of Sassou-Nguesso in 1997, N'Gouelondelé-Mongo emerged as the president's most influential critics.<sup>106</sup>

103. Rigobert Ossebi, *Sassou N'Gouesso et Jean-Yves Ollivier en mal de propagande*, 28 novembre 2013. <https://francegenocidetutsi.org/SassouOllivierEnMalPropagande28novembre2013.pdf>

104. Il est appelé colonel Gouelondele dans le jugement de Miallier.

105. Pascal Krop, *ibidem*, p. 52.

106. John Frank Clark, *Historical Dictionary of Republic of the Congo*. Traduction de l'auteur : N'Gouelondelé-Mongo est l'ancien directeur général des forces de sécurité du Congo et l'un des plus puissants opposants au président Denis Sassou-Nguesso. Spécialisé dans la sécurité intérieure, il a dirigé les services de sécurité de 1978 à mai 1988, date à laquelle il a été

Selon d'autres sources, il est resté à la tête des renseignements généraux jusqu'en 1992. En effet, à propos de son fils Hugues, maire de Brazzaville et gendre de Sassou Nguesso, on lit :

Rien de surprenant pour quelqu'un qui a grandi au cœur du pouvoir congolais. Le nouveau maire est en effet le fils du général Emmanuel Ngouelondélé, un fidèle parmi les fidèles du président Denis Sassou Nguesso : il dirigea notamment les renseignements généraux de 1979 à 1992. À l'arrivée de Pascal Lissouba à la tête du pays, il devint son chef d'état-major particulier, avec rang de secrétaire d'État, avant de quitter ses fonctions un an plus tard. Hughes Ngouelondélé est en outre marié à Ninelle Nguesso, troisième fille du président congolais. Et Michèle, sa sœur cadette, a épousé Edgar Nguesso, l'un des neveux de Sassou.<sup>107</sup>

Emmanuel N'Gouelondélé-Mongo a été attaché militaire à l'ambassade du Congo à Paris, de 1974 à 1977. Il a dirigé la Sécurité d'État jusqu'en 1992.<sup>108</sup>

## 15 Les suites judiciaires

Le 7 mars 1989 le parquet de Paris ouvre une information judiciaire contre Thierry Miallier pour faux et usage de faux, tentative d'escroquerie et escroquerie suite à une plainte du ministère de la Défense. La République populaire du Congo certifie que tout document écrit à ce sujet, au nom de la présidence de cet État, est un faux.<sup>109</sup> L'Élysée aurait fait bloquer ce contrat.<sup>110</sup>

La société Matra qui fabrique les Mistral annonce qu'elle porte plainte contre X, estimant avoir été « abusée » par l'intermédiaire, Thierry Miallier, interpellé et faisant l'objet d'une plainte du parquet pour faux et usage de faux, etc.<sup>111</sup>

Selon Stephen Smith, le président Sassou Nguesso aurait suivi « *les "conseils" de l'Élysée en constituant M<sup>e</sup> Burguburu et en engageant une action en justice contre Thierry Miallier* ». <sup>112</sup>

---

affecté à d'autres fonctions. Bien que très impliqué dans l'affaire des Mistral, N'Gouelondélé-Mongo, un Téké de la région des Plateaux, a été nommé chef d'état-major de l'armée par le président Lissouba, étant considéré comme sûr. Après le retour au pouvoir de Denis Sassou-Nguesso en 1997, N'Gouelondélé-Mongo est apparu comme le critique du président le plus influent.

107. Yérim Seck, *Hughes Ngouelondélé, maire de Brazzaville*, Jeune Afrique, 14 novembre 2003.

108. Georges Dougueli, *Hughes Ngouelondélé*, Jeune Afrique, 15 novembre 2009.

109. *La France bloque une vente d'armes suspecte à destination du Congo*, Le Monde, 10 mars 1989. <https://francegenocidetutsi.org/VenteArmesSuspecteCongoLM10mars1989.pdf>

110. *L'Élysée bloque un contrat d'armement douteux*, Forum de l'Expansion, 9 mars 1989. <https://francegenocidetutsi.org/ElyseeBloqueContratArmementForExp9mars1989.pdf>

111. *Matra porte plainte contre X dans l'affaire des Mistral*, La tribune de l'expansion, 10 mars 1989. <https://francegenocidetutsi.org/MatraPlainteMistralForumExp10mars1989.pdf> Cf. Jean-Paul Hébert, *Ventes d'armes et corruption*, 12 juin 1998. <https://francegenocidetutsi.org/jph200.pdf>

112. Stephen Smith, Antoine Glaser [20, p. 228].

Thierry Miallier, a été mis en détention provisoire par la juge Marie-Paule Moracchini.<sup>113</sup> Il est accusé d'avoir fabriqué des lettres attribuées aux autorités congolaises et d'avoir imité la signature du colonel N'Gouelondélé les 8 juillet, 14 octobre, 11 et 18 novembre 1988. Et d'avoir transmis ces lettres à la société Matra. Suivant les termes du contrat final signé le 18 novembre, la société Matra « s'engageait à fournir à la République Populaire du Congo du matériel consistant notamment en 50 missiles opérationnels "Mistral" ainsi que différentes fournitures et prestations pour la somme de 53.280.000 Francs ». <sup>114</sup>

Miallier sera remis en liberté après deux mois et demi de prison mais restera inculpé et « ses comptes personnels resteront bloqués pendant plus de deux ans ». <sup>115</sup>

Plus tard, Thierry Miallier s'est rendu à la DGSE où il a menacé de tout débarrer. Il comptait citer comme témoin le conseiller Afrique de l'Élysée, Jean-Christophe Mitterrand. La juge Moracchini le renvoie au tribunal par une ordonnance du 31 mars 1992. Le Tribunal de grande instance de Paris a admis que si les lettres sus-visées avaient été tapées sur une machine lui appartenant et dans des termes conçus par lui, Miallier n'avait pas imité les signatures ni les tampons et l'a relaxé le 21 mai 1993. <sup>116</sup>

Selon son avocat François Gibault, Thierry Miallier aurait été dénoncé par Pierre Lethier, furieux de ne pas avoir touché de commission. Le gouvernement congolais se serait désisté de sa constitution de partie civile. À l'audience, privé de partie civile, le procureur ne put que requérir la relaxe de Miallier. <sup>117</sup>

## 16 L'affaire Blowpipe

Dans leur livre, Smith et Glaser font le lien avec une autre affaire de missiles mettant en cause le régime de l'appartheid. <sup>118</sup> Le 21 avril 1989, trois Britanniques d'Irlande du Nord et un Sud-Africain, Daniel Storm, fonctionnaire à l'ambassade, sont arrêtés à Paris par la DST pour trafic d'armes. <sup>119</sup> Quatre inculpations sont prononcées à l'encontre de ces trois Britanniques et d'un Américain. <sup>120</sup> Ils échangeaient des équipements électroniques pour la propulsion du missile sol-air « Blowpipe », la version britannique du Mistral. Trois « diplomates » sud-africains sont expulsés par la France, dont le premier secrétaire,

113. Pascal Krop, « *Le génocide franco-africain - Faut-il juger les Mitterrand ?* », J.-C. Lattès, 1994, pp. 49-57.

114. Bruno Steinmann, *Le Procureur de la République c/ Thierry Miallier*, TGI Paris, n° 1163, 21 mai 1993. <https://francegenocidetutsi.org/ThierryMiallierJugement21mai1993.pdf>

115. Stephen Smith, Antoine Glaser, [20, p. 229].

116. Bruno Steinmann, *ibidem*.

117. François Gibault, *Libera me*, Gallimard, 2014. <https://francegenocidetutsi.org/FrancoisGibaultLiberaMeMistral.pdf>

118. Stephen Smith, Antoine Glaser [20, p. 228].

119. *Cinq personnes interpellées pour trafic de lance-missiles*, Le Monde, 23 avril 1989. <https://francegenocidetutsi.org/TraficLanceMissilesLM23avril1989.pdf>

120. *Quatre inculpations dans l'affaire de lance-missiles avec l'Afrique du Sud*, Le Monde, 25 avril 1989. <https://francegenocidetutsi.org/LanceMissilesAfriqueSud4inculpationsLM25avril1989.pdf>

Louis Steyn, un agent du NIS.<sup>121</sup> Les trois Britanniques faisaient partie d'une organisation paramilitaire protestante de l'Ulster. Ils avaient volé ces équipements à la firme Shorts de Belfast.<sup>122</sup>

Suite à ces arrestations à Paris, le gouvernement britannique a fait expulser trois diplomates sud-africains. Selon le *New York Times*, ce missile « Blowpipe » serait un modèle ancien. Les Sud-africains auraient été intéressés par un nouveau modèle beaucoup plus rapide produit par la même firme à Belfast.<sup>123</sup>

## 17 Le rôle de la France en Afrique australe

Dans les années 1960, sous la présidence du général de Gaulle, la France a eu des relations étroites avec le régime de l'apartheid qui régnait dans la République d'Afrique du Sud (RSA), ainsi qu'avec les régimes « blancs » d'Afrique australe et avec le Portugal, qui maintenait l'Angola et le Mozambique dans son empire colonial. Il y eut en fait à cette époque une entente profonde, fondée sur la défiance commune vis-à-vis de l'hégémonie anglo-saxonne, remontant à Fachoda pour les uns, à la guerre des Boers pour les autres, fondée aussi sur la politique française d'indépendance nationale en matière d'armement nucléaire, comme sur la tentative française de défier le dollar par le recours à l'étalon or dont l'Afrique du Sud était un des principaux producteurs.<sup>124</sup>

Cette coopération s'est concrétisée en particulier dans le domaine militaire. Durant les « opérations de maintien de l'ordre » en Algérie, des Sud-Africains, le général Magnus Malan par exemple, ont été invités à se former aux techniques de lutte anti-guérilla mises au point par l'armée française.<sup>125</sup> De 1962 à 1966, la France livre à l'Afrique du Sud des matériels anti-guérilla, 30 hélicoptères Alouette en 1962 puis 50 en 1965-66 et plusieurs centaines d'automitrailleuses AML Panhard. Puis elle livre des avions Mirage III, des Mirage F1, des hélicoptères Puma.<sup>126</sup> De 1965 à 1974, la France est le premier fournisseur d'armes de l'Afrique du Sud devant les États-Unis et la Grande Bretagne. La France cède des licences pour l'automitrailleuse AML (1962) et le Mirage F1 (1971).<sup>127</sup>

La vente de Mirage III par Dassault en 1963 fut accompagnée d'un contrat avec Matra pour des missiles air-air R.530, puis en 1972 pour des missiles

121. *La France demande le rappel de trois membres de l'ambassade sud-africaine*, Le Monde, 30 avril 1989. <https://francegenocidetutsi.org/RappelDiplomatesSudAfricainsLM30avril1989.pdf>

122. *South Africa's Nuclear-Tipped Ballistic Missile Capability*, ONU, 10 September 1990, p. 50. <https://francegenocidetutsi.org/SS-23.pdf#page=58>

123. Steve Lohr, *Britain To Expel 3 South Africans*, New York Times, May 6, 1989; *London Expels 3 S. Africans Over Weapons Deal*, Los Angeles Times, May 06, 1989.

124. Voir la thèse d'Anna Konieczna « L'histoire d'une relation spéciale : les relations entre la France et l'Afrique du Sud dans les années 1958-1974 », Sciences Po Paris, 19 décembre 2013.

125. Hugo Sada, *Les intérêts militaires et stratégiques en Afrique australe* in Daniel C. Bach [2], pp. 178, 286].

126. *Ibidem*, p. 287.

127. *Ibidem*, p. 288.

R.550.<sup>128</sup> En 1964, un système de missile sol-air a été construit en France par les sociétés Hotchkiss-Brandt, Matra et Thomson-CSF sur des spécifications définies par l'Afrique du Sud. Il porte dans ce pays le nom de « Cactus » mais il est vendu par la France sous le nom de Crotale.<sup>129</sup> L'Afrique du Sud a assuré 85 % des coûts de développement<sup>130</sup> et le ministre de la Défense Piether Willem Botha est venu assister à un tir au Centre d'essai des Landes en 1969.<sup>131</sup> Cette visite n'a suscité aucune controverse dans la campagne pour l'élection présidentielle de 1969, après la démission du général De Gaulle.<sup>132</sup> L'Afrique du Sud aurait également participé au financement du développement de missiles comme l'Exocet.<sup>133</sup>

La guerre civile au Nigéria où, sous la direction de Jacques Foccart, la France soutient en sous-main la revendication d'indépendance des Biafrais qui entament en 1967 une lutte armée contre le gouvernement fédéral nigérian, est aussi un théâtre d'opération où le régime de l'apartheid coopère avec la France.

En dépit de l'embargo décidé par l'ONU contre le régime d'apartheid, les échanges commerciaux entre la France et la République sud-africaine (RSA) se sont maintenus quelle que soit l'orientation politique des gouvernements français, en particulier dans les domaines nucléaire et militaire. Certes, en 1977, sous Giscard d'Estaing, la réprobation de nombreux pays africains a amené la France à interrompre les échanges militaires. La livraison de deux avisos et d'un sous-marin auraient été annulée.<sup>134</sup> En 1981, le gouvernement socialiste condamne fermement l'apartheid. Pierre Marion, directeur général du SDECE, ferme le poste du SDECE en Afrique du Sud tenu par le lieutenant-colonel Marc Hamon.<sup>135</sup> Mais le gouvernement refuse d'appliquer les sanctions économiques proposées par l'Assemblée générale des Nations Unies.<sup>136</sup> Charles Hernu, ministre de la Défense, déclare que « *pas un obus, pas une cartouche, pas un tournevis militaire* [sic] [...] *ne sera livré à l'Afrique du Sud* », <sup>137</sup> mais l'Aérospatiale continue à entretenir des liens très étroits avec l'Afrique du Sud et Dassault, société installée depuis 1981 en Afrique du Sud, poursuit ses activi-

128. *South Africa's Nuclear-Tipped Ballistic Missile Capability*, ONU, 10 September 1990, pp. 47, 49. <https://francegenocidetutsi.org/SS-23.pdf#page=55>

129. *Ibidem*, p. 48.

130. *Le Monde*, 28 décembre 1971.

131. *Journey of Mr Botha minister of Defence of the South Africa Republic to the Centre d'essais des Landes Firing Center from June 8 to 10, 1969*, 10 June 1969.

<https://francegenocidetutsi.org/358741434-2-PW-Botha-Trip-to-France-Thomson-CSF-1969.pdf>

132. *Le Monde*, 5 et 14 juin 1969. Cf. Daniel C. Bach, *Un système autonome de relations : la France et l'Afrique du Sud* in Daniel C. Bach (dir.) [2, p. 188].

133. *South Africa's Nuclear-Tipped Ballistic Missile Capability*, ONU, 10 September 1990, p. 51. <https://francegenocidetutsi.org/SS-23.pdf>

134. Hugo Sada affirme qu'on suspend « la fourniture d'un sous-marin de type Agosta et de deux avisos 69 fabriqués par le chantier naval Dubigeon Normandie », Daniel Bach ajoute que les deux avisos-escorteurs « seront finalement vendus à l'Argentine ». Cf. Daniel C. Bach (dir.) [2, pp. 202, 291].

135. Roger Faligot, Jean Guisnel, Rémi Kauffer [6, pp. 373].

136. Hugo Sada, *op. cit.*, p. 236.

137. Dominique Darbon, *Les relations franco-sud-africaines depuis 1977* in Daniel C. Bach [2, p. 254].

tés. Autre exemple, contrat signé en 1976, deux semaines avant les événements de Soweto,<sup>138</sup> la construction de la centrale électro-nucléaire de Kœberg par Spie-Batignoles pour le génie civil, Alsthom pour la partie électrique et Framatome (qui deviendra Areva) pour la partie nucléaire, s'est poursuivie après 1981. Les réacteurs, de 920 MW chacun, démarrent en 1984 pour le premier, en 1985 pour le second, malgré un sabotage par la branche armée de l'ANC en 1982. La France approvisionne l'Afrique du Sud en uranium enrichi pour la centrale de Kœberg. En 1985, un cargo venant de Suède, le Tinemaru, transporte des armes suédoises et françaises pour l'Afrique du Sud.<sup>139</sup>

Le retour de la droite en 1986 est l'occasion d'une nouvelle lune de miel entre la France et l'Afrique du Sud. Celle-ci, voulant s'équiper d'hélicoptères Super Puma, négocie avec Aérospatiale un transfert de ces appareils en pièces détachées via le Portugal.<sup>140</sup> Ainsi, la France a violé l'embargo contre Pretoria en fournissant entre 1989 et 1994 l'équivalent de 50 hélicoptères Super-Puma. L'intermédiaire, la société portugaise BSI, voulut réclamer sa commission devant la justice française.<sup>141</sup> Ce qui a ébruité l'affaire.

La coopération entre la France et l'Afrique du Sud s'est-elle étendue à l'armement nucléaire? L'Afrique du Sud a réussi à construire six bombes atomiques, comme l'a reconnu le président De Klerk le 24 mars 1993.<sup>142</sup> La France a trouvé en l'Afrique du Sud un fournisseur d'uranium « libre d'emploi », c'est-à-dire non soumis au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), donc susceptible d'être utilisé pour des armes nucléaires. À cette fin, le CEA et la Commission sud-africaine de l'énergie atomique ont signé un accord en 1964.<sup>143</sup> Cet accord resté secret contenait-il d'autre clause que la fourniture d'uranium à la France? La formation d'étudiants et de stagiaires sud-africains dans des laboratoires de recherche nucléaire en France pourrait laisser imaginer d'autres domaines de coopération, mais les États-Unis et la Grande-Bretagne en ont fait de même.<sup>144</sup>

L'intérêt de la France pour la RSA est exprimé en termes géopolitiques par Alexandre de Marenches, directeur du SDECE (ancêtre de la DGSE) de 1970 à 1981. Dans le cadre de la guerre froide, et en particulier de la lutte contre l'influence soviétique en Afrique, l'Afrique du Sud a été un pivot essentiel et les puissances occidentales, dont la France, ont fermé les yeux sur le système d'apartheid. Par ailleurs, la RSA occupe une position stratégique sur la princi-

138. Daniel C. Bach, *Un système autonome de relations : la France et l'Afrique du Sud*. Cf. Daniel C. Bach (dir.) [2, p. 200].

139. Le Monde, 13-14 janvier 1985. Cf. Jean-Paul Hébert, *Ventes d'armes et corruption*, 12 juin 1998, p. 7. <https://francegenocidetutsi.org/jph200.pdf>

140. Laurent Léger [11, p. 107].

141. Jean-Paul Hébert, *Ventes d'armes et corruption*, 12 juin 1998, p. 13. <https://francegenocidetutsi.org/jph200.pdf>

142. Laurent Touchard, *Quand l'Afrique (du Sud) avait la bombe #3*, 19 juillet 2013.

<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20130719130812/france-angola-tats-unis-apartheid-blog-d-fense-quand-l-afrique-du-sud-avait-la-bombe-3.html>

143. Daniel C. Bach, *Un système autonome de relations : la France et l'Afrique du Sud*. Cf. Daniel C. Bach (dir.) [2, p. 175-177].

144. *Ibidem*, p. 177.

pale route maritime des pétroliers. En outre, son sous-sol renferme des matières premières nécessaires à l'industrie moderne : or, cobalt, platine, titane, molybdène, etc.<sup>145</sup> En 1977, de Marenches entendait fournir à l'UNITA de Savimbi deux cents missiles sol-air SA-7 pour faire perdre à l'ennemi cubain la maîtrise des airs.<sup>146</sup>

Jacques Foccart ne cache pas le soutien de la France à l'Afrique du Sud. À propos de la venue de Piether Botha en France, fin 1986, il déclare : « *Je n'ai pas besoin de répéter que nous avons de meilleures relations que l'Élysée avec les dirigeants sud-africains. Ni que, dans la coulisse, Houphouët poussait avec obstination au dialogue avec Pretoria. Chirac l'écoutait et moi, j'étais franchement de son avis* ». <sup>147</sup>

Maurice Robert s'est fait aussi l'apôtre du maintien des relations avec l'Afrique du Sud. « *Nous pensions, dit-il, avec Mauricheau-Beaupré et quelques-uns de nos amis, que ce pays, plus que la Russie, les États-Unis ou la Chine, avait un rôle à jouer dans le développement de l'Afrique, et nous souhaitions le maintien ou le développement de ses relations avec les pays africains* ». <sup>148</sup>

## 17.1 La guerre en Angola

La République sud-africaine soutient l'UNITA de Savimbi depuis le milieu des années 1970. Dans sa lutte contre le MPLA, soutenu par l'URSS et Cuba, elle lui procure des armes.

Le pétrole de l'Angola a attiré également l'appétit de la France comme on l'a vu dans le scandale de l'affaire Elf, société pétrolière qui rétribuait tant le gouvernement MPLA de Dos Santos à Luanda que l'opposition armée de l'UNITA dirigée par Jonas Savimbi.<sup>149</sup> De Marenches, directeur général du SDECE, « *éprouve une admiration et une affection sans bornes pour Savimbi* ». S'il parvient au pouvoir, l'influence culturelle française s'étendra selon lui du Maroc au sud de la Namibie.<sup>150</sup> Il le rencontre en novembre 1977 à Paris.<sup>151</sup> Depuis la fin 1975, des agents du SDECE commandés par Ivan de Lignières conseillaient Savimbi sur le terrain.<sup>152</sup> Lors de l'affaire de Kolwezi en 1978 contre les ex-gendarmes katangais du Front national de libération du Congo (FNLC), Savimbi sera « *le bras de la revanche française* » en liquidant ces derniers en fuite les 27 mai et 6 juin. Mais De Marenches reçoit deux mois après de Giscard l'ordre de cesser de soutenir l'UNITA. Malgré cela, il persistera.<sup>153</sup>

Selon Jacques Foccart, la France ne soutenait pas l'UNITA. « *Le Quai d'Or-*

145. Christine Ockrent, Alexandre de Marenches [15, p. 229].

146. Jean-Christophe Notin [14, pp. 317-318].

147. Philippe Gaillard, Jacques Foccart, *Foccart parle - Entretiens avec Philippe Gaillard*, Fayard, avril 1997, p. 320.

148. Maurice Robert [17, p. 390].

149. François-Xavier Verschave, *Noir Silence. Qui arrêtera la Françafrique ? (1)* [23, p. 338] <https://francegenocidetutsi.org/NoirSilence1.pdf>

150. Christine Ockrent, Alexandre de Marenches [15, p. 225].

151. Roger Faligot, Jean Guisnel, Rémi Kauffer [6, pp. 341-342].

152. *Ibidem*, p. 339.

153. *Ibidem*, p. 345.

say, ajoute-t-il, et tous ceux avec qui j'évoquais les affaires angolaises dans les milieux officiels à Paris y étaient absolument opposés. Mais j'entretenais un contact avec Savimbi à la demande d'Houphouët et parce que, avant comme après l'indépendance, il me paraissait clair que l'UNITA avait une assise régionale importante, telle que l'affaire angolaise ne pourrait jamais se régler sans elle ou contre elle. [...] Elle était bien équipée et elle contrôlait une grande partie du pays ». Il dit être intervenu plusieurs fois pour que l'UNITA ne s'attaque pas aux installations pétrolières d'Elf.<sup>154</sup>

L'enclave de Cabinda entre le Congo-Brazza et le Zaïre fait partie de l'Angola et regorge de gisements pétroliers sous-marins. Le FLEC (Front de Libération de l'État du Cabinda), en rébellion contre le gouvernement de Luanda, a été créé par des « séparatistes liés à Elf-Congo » et « était d'abord constitué de mercenaires français (et a eu même pour chef d'état-major un ancien barbouze ».<sup>155</sup> Jacques Foccart ne le dément pas mais précise « si j'ai joué un rôle, il a dû être bien mince, car je n'en ai aucun souvenir ».<sup>156</sup> Ce soutien dure toujours en 1994 comme en témoigne un ancien de la DGSE, le colonel Thierry Jouan.<sup>157</sup>

Cadre de la DGSE, Pierre Siramy ne cache pas que, de 1993 à 1995, « le Service soutient l'Unita, le mouvement en rébellion contre le pouvoir central du président José Dos Santos, et son chef Jonas Savimbi, suivant en cela les directives gouvernementales ».<sup>158</sup>

Vendant son expérience de l'Angola à Elf, Pierre Lethier rapporte qu'Alfred Sirven finançait l'UNITA pendant qu'André Tarallo, de Elf également, soutenait le gouvernement de Dos Santos.<sup>159</sup>

## 17.2 Les embargos contre l'Afrique du Sud

Pour mémoire, l'embargo décidé par les Nations Unies contre le régime d'apartheid d'Afrique du Sud fut décidé en trois étapes :

- 7 août 1963 : la résolution 181 (1963) du Conseil de sécurité recommande de suspendre toute assistance militaire à l'Afrique du Sud ;
- 4 décembre 1963 : la résolution 182 (1963) du Conseil de sécurité recommande à nouveau de suspendre toute assistance militaire à l'Afrique du Sud ;
- 4 novembre 1977 : la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité décide un embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud.<sup>160</sup>

154. Philippe Gaillard, Jacques Foccart, *Foccart parle - Entretiens avec Philippe Gaillard*, Fayard, avril 1997, pp. 283-284.

155. Stéphane Frappat, *le choc de la décolonisation portugaise en Afrique centre-australe* in Daniel C. Bach [2, p. 220-221].

156. Philippe Gaillard, Jacques Foccart, *Foccart parle - Entretiens avec Philippe Gaillard*, Fayard, avril 1997, pp. 284-285.

157. Thierry Jouan [8, p. 144]. Maria Malagardis, *Thierry Jouan. Ce que l'agent secrète*, Libération, 10 septembre 2013. <https://francegenocidetutsi.org/ThierryJouanLiberation10septembre2013.pdf> [http://www.liberation.fr/societe/2013/09/10/thierry-jouan-ce-que-l-agent-secrete\\_930858](http://www.liberation.fr/societe/2013/09/10/thierry-jouan-ce-que-l-agent-secrete_930858).

158. Pierre Siramy [19, p. 296].

159. Pierre Lethier [12, p. 130].

160. *South Africa's Nuclear-Tipped Ballistic Missile Capability*, ONU, 10 September 1990. <https://francegenocidetutsi.org/SS-23.pdf>

Suite à cet embargo, le gouvernement français annonce l'interruption des échanges militaires avec Pretoria et suspend la fourniture d'un sous-marin de type Agosta et de deux avisos <sup>161</sup>.

## 18 La DGSE propose des Mistral à l'Afrique du Sud

La fin du régime d'apartheid en Afrique du Sud a permis la déclassification de documents. Dans *Apartheid, Guns and Money*, le chercheur Hennie Van Vuuren, décrit à partir de ces archives déclassifiées le système militaire du régime raciste, la firme d'achat et de vente d'armes Armscor, les mécanismes de contournement de l'embargo et les mécanismes de corruption autour du commerce des armes. <sup>162</sup> Il a trouvé dans les documents déclassifiés du renseignement militaire sud-africain plusieurs documents concernant les relations avec la France

Tout au long des années 1980, des agents du renseignement militaire sud-africain et la DGSE, le service de renseignement français, ont régulièrement organisé des rencontres secrètes au cours desquelles pouvaient se négocier contrats d'armements et autres faveurs. Un des exemples remarquables découverts concerne une série de réunions qui ont eu lieu à Paris du 21 au 24 juillet 1987. Ces comptes rendus de réunions ont été publiés dans un journal sud-africain en 2017. <sup>163</sup> Nous avons traduit ces texte écrits en afrikaner, langue voisine du néerlandais. <sup>164</sup>

### 18.1 Contacts avec la DGSE, 21 et 23 Juillet 1987

À cette réunion à Paris <sup>165</sup> participent, le général René Imbot, directeur de la DGSE et Pierre Lethier. Côté sud-africain, le général Jannie Geldenhuys, chef des forces armées sud-africaines (SADF), Neel Van Tonder, chef des services de renseignement, *head of defence intelligence operations* (HDIO) et le général Marius Oelschig, <sup>166</sup> attaché militaire à Paris. <sup>167</sup> En voici une traduction :

161. Hugo Sada, *Les intérêts militaires et stratégiques en Afrique australe* in Daniel C. Bach (dir.) [2, p. 291].

162. Hennie Van Vuuren, *Apartheid, guns and money, a tale of profit*, [24].

163. *Declassified : Apartheid Profits – Pretoria's beehive in Paris*, Daily Maverick, 13 septembre 2017. <https://www.dailymaverick.co.za/article/2017-09-13-declassified-apartheid-profits-pretorias-beehive-in-paris/#.WgQQMXRlBFR> <https://francegenocidetutsi.org/358742877-3-Meetings-With-French-Military-Intelligence.pdf>

164. *Contact avec DGSE - 21 et 23 juillet 1987*, Daily Maverick, 21 juillet 1987. <https://francegenocidetutsi.org/Meetings-With-French-Military-Intelligence-fr.pdf>

165. Report on Meeting between DGSE and CSADF, 21 July 1987, DOD/SANDF (DI Onder Afdeling Inlighting Operasies, Gp 26, Box 13, AMI/IO/311/1/11, Hulpverlening en samewerking met Ivoorkus, 1, 04/08/86-18/05/90. <https://francegenocidetutsi.org/MeetingsWithFrenchMilitaryIntelligence21Julie1987.pdf>

166. Le major Marius Oelschig avait été l'officier en charge des relations avec l'UNITA. Cf. Truth and Reconciliation Commission (TRC) Report, Vol. 2, section 59, pp. 15, 88. <http://www.justice.gov.za/trc/report/>; <https://francegenocidetutsi.org/VeriteReconciliationVolume2.pdf>

167. Hennie Van Vuuren [24, p. 239].

## CONTACTS AVEC LA DGSE. 21 et 23 Juillet 1987

1. Le contact avec la DGSE a eu lieu à plusieurs occasions :

a) Le soir du 21 Juillet, le chef de la DGSE et un de ses officiers, Mr. Pierre Lethier ont reçu pour le dîner HSAW, HDIO, le brig. Oelschig et le brig. Sonnekus.

b) HDIO et le brig. Oelschig ont parlé avec Pierre Lethier à deux autres occasions, à savoir le 21 Juillet à 17h et le 23 Juillet à 16h30.

2. Missiles antichar MILAN. Le Pres. Savimbi a fait une demande à la DGSE pour acheter des missiles Milan. Les coûts pour 120 missiles Milan et 30 lanceurs s'élèvent à 51,8 millions de francs (environ 17 millions de rands). Ni L'UNITA n'a les fonds pour ces armes, ni la RSA n'a la possibilité de les acquérir. Une réponse dans ce contexte est nécessaire. Le missile est de nouveau fabriqué et est à tout point de vue utile.

3. Missiles antiaérien MISTRAL. C'est un nouveau missile anti-aérien qui est dans la phase finale de développement. On s'attend à ce qu'il soit supérieur au missile américain Stinger. Les Français espèrent pouvoir livrer cette année encore 3 ou 4 modèles de test à la RSA pour les essayer dans le domaine opérationnel. Ils projettent aussi de livrer l'an prochain 20 missiles des premiers modèles en production à utiliser contre le MPLA. Il y a la possibilité pour la RSA d'acheter les missiles Mistral à un pays tiers, par exemple le Zaïre qui pourrait les commander et fournir un certificat d'utilisateur final. Cependant cela signifie que la RSA doit accepter de payer une commission de 10% à Mobutu et au ministre de la défense du Zaïre, Likulia.<sup>168</sup>

4. Projectiles de canon APILAS [roquette antichar]. La DGSE demande que la RSA fasse un bilan de l'utilisation en opération des Apilas pour le fournir aux Français. La DGSE arrangerait la livraison de 100 Apilas à la RSA via le Gabon du 3 au 4 août 1987.

5. Visite des forces spéciales à la DGSE. Mr. Lethier indique que les 4 membres des forces spéciales pourraient venir en France un certain temps entre le 1er et le 15 septembre. Ils préféreraient la période jusqu'au 12 septembre.

6. Visite de HDTI à la DGSE. Mr. Lethier indique que cette visite ne peut pas se tenir avant octobre/novembre de cette année et qu'ils sont prêts à discuter avec l'équipe de HDTI des questions suivantes :

a) Equipement électronique ennemi

b) Equipement de dépistage de matériel d'écoute ennemi utilisé notamment dans les ambassades

7. Missiles SAM 9. Mr. Lethier dit qu'il est possible d'obtenir ces systèmes via le BND en Allemagne. Il donnera plus d'informations lors d'une prochaine visite, probablement entre le 22 et le 24 août.

168. Norbert Likulia Bolongo, général zaïrois, dernier Premier ministre de Mobutu en 1997.

8. Georges Starckman. (Opération Daisy) La DGSE a réussi à le dépister en Suisse. Mr. Lethier voit la possibilité d'attirer Starckman au Maroc avec une "nouvelle transaction". La RSA sera responsable pour la manipulation suivante de Starckman afin de récupérer les 20 millions de dollars de la RSA qu'il a balancés. Cette affaire devient extrêmement délicate et sensible, juste gérée par Mr. Lethier avec HDIO.

Il est question que la DGSE fournisse à l'UNITA des missiles antichar Milan. Puis le compte-rendu aborde des missiles antiaériens Mistral. Ainsi, lors de réunions à Paris les 21 et 23 juillet 1987, le général Imbot et Pierre Lethier ont promis à leurs homologues Sud-Africains trois à quatre prototypes de Mistral à tester et prévu la livraison l'année suivante, en 1988, de vingt missiles Mistral destinés à l'UNITA. Le pays tiers envisagé pour contourner l'embargo est le Zaïre de Mobutu.

Nous constatons que c'est un scénario très voisin qui est mis en œuvre en 1988. Mais la transaction porte sur 50 missiles et non sur 20 et le pays tiers est le Congo Brazzaville.

L'armée française n'avait pas encore déployé le missile MISTRAL en 1987. Paris espérait donc que les forces sud-africaines pourraient le "tester" sur le terrain en Angola où Pretoria était en guerre contre le pouvoir angolais.

Cette transaction doit être éclairée par le contexte. En août 1987 commence la contre-attaque des forces sud-africaines (SADF) en Angola pour arrêter l'offensive des forces du MPLA (FAPLA) sur les bases de l'UNITA de Savimbi. C'est la bataille de Cuito Cuanavale qui dure de l'été 1987 à mars 1988. Les FAPLA comptent dans leurs rangs des Cubains qui disposent de blindés et d'avions de combat soviétiques. L'UNITA dispose de missiles antiaériens Stinger fournis par les États-Unis. Les Français auraient voulu démontrer la supériorité de leur nouveau missile Mistral sur le Stinger. L'UNITA et l'armée sud-africaine (SADF) ne réussirent pas à s'emparer de la ville de Cuito Cuanavale. Dans la bataille les Migs cubains affrontent les Mirage sud-africains exposés aux missiles sol-air soviétiques.

La diplomatie états-unienne promet une négociation visant à l'indépendance de la Namibie contre un retrait cubain d'Angola. Un premier accord est signé le 20 juillet 1988. Le 22 décembre 1988 sont signés les accords de New York, organisant l'indépendance de la Namibie et le désengagement progressif de l'Afrique du Sud, de Cuba et de l'Union soviétique d'Angola. Malgré ces accords, l'Afrique du Sud, les États-Unis et le Zaïre continuent d'intervenir dans le conflit. Le 1<sup>er</sup> mai 1991 sont signés les accords de Bicesse, mettant en place un cessez-le-feu, la démobilisation des groupes armés, leur intégration dans les Forces armées angolaises et l'organisation d'élections. Celles-ci se tiennent le 29 et 30 septembre 1992 et donnent la victoire au MPLA aux élections législatives et une majorité relative à José Eduardo dos Santos aux élections présidentielles. Cependant, l'UNITA considère les élections comme truquées, ne les reconnaît pas et recommence aussitôt la guerre civile. La guerre ne cessera vraiment qu'à la mort de Savimbi en 2002.

D'autres documents des services secrets sud-africains évoque trois autres rencontres en juillet 1987.

## 18.2 Rencontre entre HSAW et M. Foccart (22 juillet 1987)

HSAW désigne le général Geldenhuys, chef d'état-major de l'armée sud-africaine. Il rencontre Jacques Foccart, alors conseiller Afrique du Premier ministre Jacques Chirac.<sup>169</sup>

RENCONTRE entre HSAW et Mr. Foccart. 22 Juillet 1987.

1. Le but de cet entretien était d'essayer de déterminer si Mr. Foccart peut aider la RSA à élargir ses contacts avec les États africains.

2. Mr. Foccart a indiqué qu'à ce stade il y a au moins 2 États avec lesquels la RSA peut coopérer de façon fructueuse sur une base bilatérale, la Côte d'Ivoire et le Gabon. Les autres États africains ne sont pas encore prêts pour une telle coopération, essentiellement à cause de l'image de la RSA en Afrique. D'après lui, cette image devrait être corrigée en donnant des informations sur les aspects constitutionnels les plus importants de la RSA. . De son côté il s'engage à faire en sorte que de telles informations, qui sont librement disponibles, soient également envoyées aux ambassadeurs français dans les pays africains, et il peut même essayer de s'en entretenir avec les chefs d'États. Par exemple il a été impressionné par l'explication donnée par HSAW du sens des Conseils des Services Régionaux, surtout par le fait que tous les groupes de population ont leur mot à dire au niveau régional sur les décisions à prendre et sur l'attribution des fonds pour l'exécution de telles décisions.

3. Selon Mr. Foccart le climat ainsi créé peut finalement conduire à une meilleure collaboration entre la RSA et les autres pays africains.

4. Mr. Foccart a soulevé un point spécifique en mettant sur le tapis l'affaire Albertini. Il demande qu'à ce stade la RSA ne libère pas Albertini, principalement pour les raisons suivantes :

a. Si Albertini était libéré maintenant, le prestige en reviendrait au Président Mitterand. Le premier ministre Chirac voudrait surtout éviter cela.

b. Si Albertini était libéré sans qu'aucune contre-partie possible n'ait été convenue, comme les lettres de créance de l'ambassadeur Geldenhuys, ou la libération de Wynand du Toit, alors l'image de

---

169. Report on Meeting between CSADF and Mr Foccart, 22 July 1987, DOS/SANDF (DI Onder Afdeling Inligting Operasies, Gp 26, Box 13, AMI/IO/311/1/11, Hulpverlening en samewerking met Ivoorkus, 1, 04/08/86-18/05/90. <https://francegenocidetutsi.org/MeetingHsawFoccart22Julie1987.pdf>

la France qui est impliquée dans des négociations avec l'Angola à ce propos en serait affectée.<sup>170</sup>

### 18.3 Rencontre entre HSAW et Mrs. Roussin et Ollivier (22 juillet 1987)

HSAW désigne le général Geldenhuys, chef d'état-major de l'armée sud-africaine. Il rencontre Michel Roussin et Jean-Yves Ollivier.<sup>171</sup>

1. HSAW commence par expliquer que le gouvernement de la RSA ne franchit pas des étapes sous la contrainte mais décide lui-même ses propres ajustements. Le gouvernement de la RSA est sensible au fait qu'on n'ait pas l'impression qu'il cède aux pressions. HSAW a en particulier mentionné le point de vue de Houphouët-Boigny qui aimerait aider la RSA, mais qui voudrait obtenir quelque chose en échange.

2. De son côté Mr. Roussin a remis sur la table le problème d'Albertini. Il a demandé, au nom du premier ministre Chirac, qu'Albertini ne soit pas libéré. Il a demandé de donner l'impression qu'auparavant c'est Mitterand [Mitterrand] qui a rendu difficile la libération d'Albertini. Les raisons données pour cette demande sont :

a. Si Albertini est libéré, l'honneur en rejaillira sur Mitterand [Mitterrand], et cela ne sera pas bon pour l'image de Chirac.

b. L'impression sera donnée que la RSA a agi sous la pression.

3. Mr. Roussin dit qu'un représentant de Chirac (probablement Wibeaux [Wibaux]) ira plus tard (c. a. d. probablement fin août) chez le Président Sebe avec une lettre du Premier ministre français, pour discuter de la libération d'Albertini.<sup>172</sup> Il propose cependant que l'entretien et l'action prévue soient seulement limités au canal actuel. Chirac craint que si le canal du Ministère des Affaires Etrangères est utilisé, des fuites puissent remonter à Mitterand [Mitterrand].

4. Monsieur Roussin dit aussi que si Albertini est libéré, peu importe la méthode, Mitterand [Mitterrand] n'aura pas d'autre choix que d'accepter les lettres de créances de l'Ambassadeur Geldenhuys. On fera crédit à Chirac de la libération tandis que Mitterand [Mitterrand] sera obligé d'accepter les lettres de créance.<sup>173</sup>

170. Wynand du Toit est un militaire sud-africain fait prisonnier par les forces gouvernementales angolaises lors d'une opération commando dans l'enclave de Cabinda en 1985. Cf. Allan Soule, Gary Dixon, René Richards, *The Wynand du Toit story*, H. Strydom Publishers, 1987. [21]

171. Report on Meeting between CSADF and Mr Roussin and Mr Ollivier, 22 July 1987, DOS/SANDF (DI Onder Afdeling Inligting Operasies, Gp 26, Box 13, AMI/IO/311/1/11, Hulpverlening en samewerking met Ivoorkus, 1, 04/08/86-18/05/90. <https://francegenocidetutsi.org/MeetingHsawRoussinOllivier22Julie1987.pdf>

172. Lennox Sebe est président du Ciskei, un bantoustan où est incarcéré le Français Pierre-André Albertini.

173. Suite à la campagne pour la libération d'Albertini orchestrée par le PCF et des mouve-

5. Pièces détachées de Mirage. Mr. Roussin a indiqué que lui et l'entourage du Premier ministre, son chef du cabinet militaire, le général Norlain, ont discuté de la possibilité de livrer directement à la RSA les pièces détachées de Mirage, qui actuellement doivent être obtenues via une tierce partie. Apparemment la directive qui interdit l'exportation de certaines pièces détachées vers la RSA est écrite de telle façon que le Premier ministre français puisse exercer son droit d'interprétation quant à la classification des pièces détachées. Au cas où on peut convaincre Chirac qu'il peut donner l'ordre à son Service des Douanes d'interpréter cette directive de la manière dont cela était fait jusqu'en 1983, alors l'envoi direct de pièces détachées vers la RSA pourrait se faire. HSAW a indiqué qu'à ce stade le besoin n'existe pas. Roussin a assuré qu'au cas où ce besoin existerait, il serait prêt à les aider.

6. Remarques. Après concertation entre HSAW et HDIO, Mr. Roussin est venu de nouveau les voir le matin du 24 juillet pour discuter de l'affaire Albertini. Le message qui suit lui a alors été présenté.

L'opinion de HSAW et de HDIO est que le gouvernement de la RSA est prêt à soutenir pleinement le "timing" et la méthode de la libération d'Albertini à condition que le gouvernement français facilite la libération de Wynand du Toit.

Mr. Roussin a transmis ce message samedi 25 juillet au Premier ministre français.

Selon Mr. Ollivier qui était présent à cet entretien, le Premier ministre français a réagi positivement et pense actuellement envoyer Mr. Wibeaux [Wibaux] chez Dos Santos pour discuter de cette affaire.

#### 18.4 Entretien HDIO - Roussin (24 juillet 1987)

Le 24 juillet, HDIO, c'est-à-dire Neel Van Tonder, chef des services de renseignement, (*head of defence intelligence operations*) rencontre à nouveau Michel Roussin.<sup>174</sup> En voici une traduction :

Le but de cet entretien était de faire passer à Roussin le message suivant. Il y aura un soutien total de la RSA pour la libération d'Albertini si la libération de Wynand du Toit peut être organisée.

Monsieur Roussin signale que, selon les renseignements qu'ils reçoivent, il existe un plan selon lequel les avions Mirage seraient livrés

---

ments anti-apartheid, François Mitterrand a refusé d'accepter les lettres de créance de Hendrik Geldenhuys, ambassadeur d'Afrique du Sud.

174. Report on Meeting between Director Intelligence Operations and Mr Roussin, 24 July 1987, DOS/SANDF (DI Onder Afdeling Inligting Operasies, Gp 26, Box 13, AMI/IO/311/1/11, Hulpverlening en samenwerking met Ivoorkus, 1, 04/08/86-18/05/90. <https://francegenocidetutsi.org/MeetingHdioRoussin24Julie1987.pdf>

à l'Afrique du Sud (RSA) via le Pérou et l'Argentine. Selon les informations, le Pérou, qui a commandé 12 Mirage à un seul siège et 4 Mirage à double commande, mais qu'il ne peut payer, les fournirait à l'Argentine qui serait prête à les vendre à l'Afrique du Sud. Mr Roussin demande s'il y a une seule vérité dans cette [??] car l'Argentine a apparemment demandé si la France aura des objections si ils [l'Argentine] s'impliquent. Monsieur Roussin et les conseillers de Chirac feront de leur mieux pour exécuter un tel plan si la RSA y trouve un intérêt.

Si nous récapitulons, La DGSE envisage de fournir aux Sud-africains des missiles antichar Milan, des missiles Mistral, des roquettes antichar Apilas, des missiles sol-air SAM 9, des équipements électroniques et de former des membres des forces spéciales.

À ceci s'ajoute la promesse de M. Roussin de faciliter l'exportation directe de pièces détachées d'avions Mirage et d'en fournir 16 exemplaires par l'intermédiaire du Pérou et de l'Argentine.

Ces documents des services secrets sud-africains montre que ces fournitures d'armes, en particulier de missiles Mistral sont discutées en même temps que la libération d'Albertini. Les interlocuteurs sud-africains, HSAW et HDIO, sont les mêmes.

La promesse de fournir 20 missiles Mistral à l'UNITA a pu être reprise dans la négociation. On serait passé de 20 à 50 Mistral pour obtenir que Savimbi libère des prisonniers cubains afin de satisfaire Dos Santos qui, lui, libérait le Sud-Africain Wynand du Toit.

Le changement de pays tiers du Zaïre au Congo-Brazzaville peut s'expliquer par le rôle du président Denis Sassou-Nguesso dans les négociations de paix entre l'Afrique du Sud et l'Angola que Jean-Yves Ollivier tend à surestimer par rapport à celui du Département d'État américain.

### 18.5 La déposition de Martin Steynberg, cadre d'Armcor

Martin Steynberg est cadre financier d'Armcor, en poste à Paris de novembre 1986 à mai 1990. Il gère le projet Adenia de fourniture de 50 hélicoptères Super Puma d'Aérospatiale à l'Afrique du Sud par l'intermédiaire du Portugal. Il dit avoir été affronté à des incidents mettant en cause la sécurité des contats qu'il gérait. Le premier cité concerne l'affaire Blowpipe. Quant au deuxième :

The second incident to which I refer above involved my collection of a missile from the French company called Matra. It had become necessary to handle that collection personally and having collected it in my vehicle, I subsequently delivered the same to an airfield where a private Jet had been organized to take the missile to South Africa. In the event, on his return to France the Pilot of the private Jet was indiscreet about his mission to South Africa and that led to matters becoming of interest to the Media.<sup>175</sup>

175. Martin Steynberg, *Further Statement*, April 2006. PointeurMartinSteynbergArm-

La date du transport de ce missile de Matra n'est pas indiquée. Il s'agirait d'un des missiles Mistral promis par le général Imbot à l'Afrique du Sud. Cet envoi par jet privé aurait eu lieu fin 1987. C'est à vérifier auprès de Steynberg.

## 18.6 Un cadre de Matra alerte Dulcie September

Selon Rosa Moussaoui, journaliste à l'Humanité :

Jacqueline Derens, traductrice et amie de Dulcie September, se souvient qu'à l'hiver 1987 un homme se présentant comme un cadre de Matra, syndicaliste CGT, a pris contact avec elle : « Cet homme d'une quarantaine d'années était très anxieux. Il risquait sa place. Je crois qu'il n'a même pas voulu me dire son nom. Il voulait informer Dulcie d'un contrat illégal avec Pretoria. J'ai transmis l'information. J'ignore si elle l'a rencontré par la suite. » <sup>176</sup>

S'agirait-il de Maurice Brugière, cadre de Matra, déjà cité ? <sup>177</sup>

## 19 La libération d'Albertini

La libération d'Albertini a lieu le 8 septembre 1987 sur l'aéroport de Maputo au Mozambique. Albertini sort de sa prison le 7 et est accompagné par M. Hendrick Geldenhuys l'ambassadeur sud-africain dont Mitterrand avait refusé de recevoir les lettres de créance. <sup>178</sup> Négociée par Jean-Yves Ollivier, l'opération d'échanges de prisonniers comprend :

- Pierre-André Albertini ;
- Klaas de Jonge (1937-2023), néerlandais retenu à Pretoria ;
- Wynand du Toit, commando sud-africain fait prisonnier par l'Angola ;
- 135 soldats angolais prisonniers de l'UNITA.

C'est Jean-Marc Simon, membre du cabinet de Jean-Bernard Raimond, ministre des Affaires étrangères, qui est envoyé chercher Albertini dans « "l'avion personnel" de M. Jacques Chirac ». <sup>179</sup> Mais la mission de ce diplomate a été beaucoup plus importante. Il prend en fait le relais de Fernand Wibaux. Celui-ci l'informe de la teneur de l'accord conclu avec le président Dos Santos, comme l'écrit Jean-Marc Simon :

---

scor.pdf. Traduction de l'auteur : Le deuxième incident auquel je fais référence ci-dessus concernait la récupération d'un missile de la société française dénommée Matra. Il était devenu nécessaire que je m'occupe personnellement d'aller le chercher et après l'avoir récupéré dans mon véhicule, je l'ai ensuite livré à un aérodrome où un jet privé avait été prévu pour emmener le missile en Afrique du Sud. Mais, à son retour en France, le pilote du jet privé a commis des indiscretions à propos de sa mission en Afrique du Sud et cela a suscité l'intérêt des médias.

176. Rosa Moussaoui, *Qui a tué Dulcie September ?*, L'Humanité, 30 mars 2023. <https://francegenocidetutsi.org/DulcieArmerApartheidHumaMag30mars2023.pdf>

177. Stephen Smith, Antoine Glaser [20, p. 225]. <https://francegenocidetutsi.org/GlaserSmithMessieursAfriqueJCMitterrand.pdf>

178. Pierre-André Albertini [1, p. 242].

179. Pierre-André Albertini [1, p. 243].

Les Angolais accepteraient de libérer Du Toit, m'annonce-t-il, contre une centaine de membres des FAPLA<sup>180</sup> détenus par Jonas Savimbi. Celui-ci, qui a bien compris ce que son image aurait à gagner d'une telle opération, se contenterait d'une mesure humanitaire, le rapatriement des dépouilles d'un certain nombre des ses éléments tués dans les combats contre les forces gouvernementales. Dans ces conditions, les Sud-Africains nous remettraient Albertini.<sup>181</sup>

On peut douter que Jonas Savimbi, qui est un chef de guerre, « se contenterait » du rapatriement de cadavres de ses hommes en échange de la libération d'une centaine d'adversaires prisonniers. En revanche, la promesse de livraisons d'armes antiaériennes dernier cri pour se défendre des Migs cubains serait d'une toute autre valeur à ses yeux.

Avec Jean-Yves Ollivier, Jean-Marc Simon doit régler les dernières modalités des libérations. Les autorités sud-africaines et angolaises veulent traiter avec un représentant du gouvernement français. Il rencontre Pik Botha,<sup>182</sup> ministre des Affaires étrangères avec le général Neels Van Tonder en Afrique du Sud. De là il part pour Luanda rencontrer le ministre de l'Intérieur angolais Kito Rodriguez qui leur remet Wynand du Toit. C'est Michel Roussin qui pilote les opérations depuis Paris. Ils rejoignent enfin Maputo au Mozambique le 7 septembre 1987 où vont s'opérer les échanges sous le contrôle du ministre Jacinto Veloso qui assure la coordination.<sup>183</sup>

## 20 Un deal négocié en échange de la libération d'Albertini ?

Jean-Yves Ollivier, qui a négocié en secret la libération du coopérant français Albertini, emprisonné en Afrique du Sud pour ses liens avec l'ANC, évoque lui-même cette affaire de missiles Mistral dans son livre *Ni vu ni connu*. La livraison de missiles a-t-elle été une contrepartie de la libération d'Albertini ?

À défaut de prouver ce fait, nous pouvons vérifier d'abord si le calendrier de la libération d'Albertini est compatible avec celui défini lors des rencontres des deux services secrets et si les acteurs sont les mêmes.

Jean-Yves Ollivier écrit que ces négociations ont été « *les sept mois les plus fous de ma vie* ». <sup>184</sup> Comme Albertini a été libéré le 8 septembre 1987, les démarches pour le faire libérer (ainsi que d'autres) ont commencé en février 1987. La rencontre les 21 et 23 juillet des représentants de la DGSE avec les services de renseignement militaire sud-africain se situe dans cette période.

180. FAPLA : The People's Armed Forces of Liberation of Angola, branche armée du MPLA, mouvement pour la libération de l'Angola.

181. Jean-Marc Simon [18, p. 69]. <https://francegenocidetutsi.org/JMSimonSecretsDafriqueApartheid.pdf#page=6>

182. Le surnom de Roelof Botha est Pik (pikkewyn = pingouin). Précision de Georges Lory.

183. Jean-Marc Simon, *ibidem*, pp. 70-82. <https://francegenocidetutsi.org/JMSimonSecretsDafriqueApartheid.pdf#page=7>

184. Jean-Yves Ollivier [16, p. 185].

Certains acteurs se retrouvent dans la négociation des Mistral pour le Congo et dans celle pour la libération d'Albertini :

- Jean-Yves Ollivier joue un rôle central dans la libération d'Albertini. Il paraît aussi très concerné par l'affaire des Mistral. Il explique l'affaire suite au coup de téléphone de Robert Pandraud à propos de la publication d'un article de Smith et Glaser dans *Libération* le 6 juillet 1990.<sup>185</sup>

- Pierre Lethier s'entend avec les Sud-Africains pour leur livrer des missiles Mistral et c'est lui qui est chargé par François de Grossouvre de « démonter » l'affaire des Mistral.

Dans son livre *Ni vu ni connu*, Jean-Yves Ollivier insiste sur ses liens avec Michel Roussin et Jacques Foccart. Ce dernier étant conseiller de Jacques Chirac pour l'Afrique et Michel Roussin étant son chef de cabinet, ils sont probablement informés de la proposition faite par la DGSE de fournir des missiles Mistral à l'UNITA. D'ailleurs, Roussin et Ollivier discutent de la fourniture de pièces détachées pour les avions Mirage en contournant l'embargo.

## 20.1 La portée de cette libération

Les déclarations de Michel Roussin et Jacques Foccart au chef de l'armée sud-africaine et au chef du service de renseignement insistent sur le fait que le crédit politique de cette libération d'Albertini doit profiter à Jacques Chirac et non à François Mitterrand. Or nous sommes à la veille d'une élection présidentielle où l'un affronte l'autre. Il paraît clair que les conditions de cette libération et les fournitures d'armes qu'elle a coûtées ne doivent pas être connues de l'opinion publique.

Manifestement, le président Mitterrand n'a pas été informé de la négociation pour la libération d'Albertini. « *Il est exact*, dit Jacques Foccart à Philippe Gaillard, *que Mitterrand est tombé des nues en apprenant la libération d'Albertini par la radio, et je peux vous dire qu'il a été furieux* ». Son interlocuteur lui rétorque « *Ollivier était pourtant un proche de Jean-Christophe Mitterrand...* » « - *Pas encore* », répond Foccart.<sup>186</sup>

## 21 L'assassinat de Dulcie September

Dulcie September, représentante de l'ANC à Paris, est assassinée le 29 mars 1988.<sup>187</sup> Les tueurs étaient au nombre de deux, probablement des Français.<sup>188</sup> Interrogé par Evelyn Groenink en Afrique du Sud, l'ancien espion Craig Williamson fait le lien avec une négociation pour un échange de prisonniers où il a aussi été question de contrats d'armement :

185. Jean-Yves Ollivier [16, p. 229].

186. Jacques Foccart, Philippe Gaillard [7, p. 326].

187. Michel Muller, *Assassinée*, L'Humanité, 30 mars 1988. <https://francegenocidetutsi.org/DulcieAssassinee.jpg>

188. Karl Laske, *Des mercenaires français ont-ils tué Dulcie September? Retour sur l'assassinat de la militante de l'ANC en 1988*, Libération, 19 février 2000. <https://francegenocidetutsi.org/MercenairesOntIlsTueSeptemberLiberation19fevrier2000.pdf>

« In the autumn of 1987, some French diplomats and secret service and military people were here, ostensibly to negotiate a prisoner swap between Angola and South Africa. But, in the meantime, they were dealing arms all around », former apartheid spy Craig Williamson told me. « And if September stood in the way of that, she would surely have been killed ». <sup>189</sup>

Ceci évoque les « grandes manœuvres », dont Jean-Yves Ollivier est le pivot pour le compte de Jacques Chirac, qui ont permis notamment la libération du coopérant français Pierre-André Albertini. Informé de l'enquête de Groenink, François-Xavier Verschave a suggéré qu'il pourrait y avoir un lien entre l'assassinat de Dulcie September et ce contrat de livraison de missiles à l'Afrique du Sud :

Selon l'ancien espion sud-africain Craig Williamson, la négociation a débouché sur un *deal* beaucoup plus large, incluant des livraisons d'armes entre Paris et Pretoria. Quelques mois plus tard, la fourniture avortée de cinquante missiles *Mistral* à l'Afrique du Sud, via Brazzaville, pourrait être la manifestation de l'un des éléments du marchandage. <sup>190</sup>

L'enquête d'Evelyn Groenink a montré que Dulcie n'avait pas été tuée en tant que représentante de l'ANC mais pour des questions plus graves dans lesquelles la France était impliquée. Elle n'aurait pas été victime de commandos de la mort du régime de l'apartheid. <sup>191</sup> Pour Evelyn Groenink, les services secrets français sont forcément informés du projet d'assassinat qui était couvert en haut lieu.

Cependant, elle doute que Dulcie September ait été assassinée pour avoir voulu empêcher cette vente de missiles Mistral. Elle évoque une affaire qu'elle juge plus grave. Dulcie aurait découvert que l'Afrique du Sud avait développé des têtes nucléaires (nuclear warheads) avec l'aide de la France et que celle-ci voulait en récupérer. <sup>192</sup> Nous ne trouvons pas d'indices sérieux qui aille dans ce sens.

---

189. Evelyn Groenink, *On the twisted trail of Dulcie's death*, Mail & Guardian, 9 janvier 1998. <https://francegenocidetutsi.org/DulciesTwistedTrailDeath1998.pdf> Traduction de l'auteur : « À l'automne 1987, des diplomates français, des militaires et des agents des services secrets étaient ici pour négocier un échange de prisonniers entre l'Angola et l'Afrique du Sud. Mais, entre temps, il a aussi été question de contrats d'armement », m'a déclaré l'ancien espion du régime d'apartheid Craig Williamson. « Et si September s'était mise en travers de ça, elle devait sûrement être tuée ».

190. François-Xavier Verschave [22, p. 196].

191. Evelyn Groenink, *Dulcie September and the non-existent 'death squads in Europe'*, August 6, 2012. <https://francegenocidetutsi.org/DulcieSeptemberNonExistentDeathSquadInEurope6August2012.pdf>

192. Evelyn Groenink, *On the twisted trail of Dulcie's death*, Mail & Guardian, 9 janvier 1998. <https://francegenocidetutsi.org/DulciesTwistedTrailDeath1998.pdf> Ilham Rawoot, *September 'shot for nuke secrets'*, Mail & Guardian, 17 juin 2011. <https://francegenocidetutsi.org/SeptemberShotForNukeSecretsMG17june2011.pdf>

## 21.1 Dulcie enquêtait sur les ventes d'armes

Hennie van Vuuren donne des preuves, parmi les archives qui n'ont pas disparu, que Dulcie enquêtait sur des fournitures d'armement au régime de l'apartheid : « *Dans ses notes, il est ainsi fait référence à un transfert d'armes de Bordeaux à Durban sur le Tinemaru, un navire qui, selon nos informations, aurait servi à maintes reprises à faire parvenir des armes au régime de l'apartheid, par un affréteur danois, Jørgen Jensen. Elle y évoque également les accords portant sur des armes nucléaires et autres, ainsi que les actions qu'elle a entreprises pour obtenir l'ouverture d'enquêtes officielles sur ce négoce illicite.* »<sup>193</sup>

Si Dulcie September a eu connaissance de la liste des armements promis par la France au régime d'apartheid dans le cadre de la négociation pour la libération d'Albertini, si elle avait connaissance d'autres fournitures d'armes convenues dans d'autres négociations secrètes, comme cette négociation commencée en 1986 avec Aérospatiale pour la fourniture de 66 hélicoptères Puma,<sup>194</sup> si de plus elle avaient l'intention d'en faire des révélations publiques à ce moment-là, pendant la campagne pour les élections présidentielles, il est clair que le gouvernement Chirac avait intérêt à la faire taire.

Pierre Siramy, cadre retraité de la DGSE, consacre un chapitre de son livre *25 ans dans les services secrets* à l'assassinat de Dulcie September.<sup>195</sup> Il n'exclut pas qu'elle ait été tuée pour avoir enquêté sur un trafic d'armes. Il sait qu'en dépit de l'embargo, des entreprises comme Aérospatiale commercent avec l'Afrique du Sud alors que Aérospatiale est nationalisée. Il craint que d'anciens membres du service Action de la DGSE soient impliqués. Un indicateur Claude M.<sup>196</sup> lui apprend qu'il a rencontré deux amis d'une certaine Antonia Soton, ancienne du mouvement Occident, ancienne maîtresse de Rouget aux Comores.<sup>197</sup> En fait, Antonia Soton se présente comme l'épouse du lieutenant Sanders de la GP, de son vrai nom Richard Rouget, quand elle a été hospitalisée suite à un accident de la circulation sur l'île d'Anjouan et que ce dernier ait échangé des coups avec le chirurgien Abdoulaye Keita.<sup>198</sup> L'un des deux amis de Soton se serait attaqué à Motsepe, le représentant de l'ANC en Belgique, l'autre aurait tué Dulcie. Des deux, Moniquet n'en nomme qu'un, Richard Rouget, ancien étudiant à Assas, membre du GUD, devenu après son service militaire merce-

193. *Afrique du Sud. Paris, 1988 : qui a assassiné Dulcie September?*, Courrier international, 21 septembre 2017. <http://www.courrierinternational.com/article/afrique-du-sud-paris-1988-qui-assassine-dulcie-september> <https://francegenocidetutsi.org/DulcieSeptemberCommerceArmes21septembre2017.pdf> <https://francegenocidetutsi.org/359360953-2-DS-Notes-on-French-Arms-Sales-to-SA.pdf>

194. Hennie Van Vuuren [24, p. 235-236].

195. Pierre Siramy, *25 ans dans les services secrets. Témoignage*, Flammarion, Mars 2010, pp. 79-92. <https://francegenocidetutsi.org/Siramy25ansServicesSecretsSeptember.pdf> <https://francegenocidetutsi.org/25-ans-dans-les-services-secrets-Siramy-Pierre.pdf>

196. Evelyn Groenink dit qu'il s'agit de Claude Moniquet. En 2023, celui-ci se présente en "expert en contre-terrorisme".

197. Evelyn Groenink, *Dulcie September and the non-existent 'death squads in Europe'*, August 6, 2012. <https://francegenocidetutsi.org/DulcieSeptemberNonExistentDeathSquadInEurope6August2012.pdf>

198. Mdl Chef Abdou Ibrahim, Procès verbal d'audition, 1<sup>er</sup> janvier 1987.

naire sous le nom de « Sanders » chez Bob Denard aux Comores. Il s'installe en Afrique du Sud en 1987. Après vérification de l'information, Siramy retourne à la Centrale de la DGSE. Il y est cueilli par le chef du contre-espionnage, Alain Geoffroy, qui l'embarque aussitôt à une réunion au ministère de l'Intérieur à propos de cet assassinat. Avant la réunion, Siramy informe le directeur général de la DGSE, le général François Mermet. La réunion est présidée par Robert Pandraud, ministre délégué à la Sécurité au côté du ministre de l'Intérieur Charles Pasqua. Devant Pandraud, les responsables policiers évoquent l'avancement de leur recherche sur l'assassinat de Dulcie September. Après la réunion, Mermet s'entretient en aparté avec Pandraud. Pour Siramy, l'affaire s'arrêtera là. « *On ne me demandera pas, écrit-il, déçu, d'enquêter sur Sanders et ses complices* ». <sup>199</sup>

L'histoire ne s'arrête pas là pour Siramy car, suite à la parution de son livre, Richard Rouget lui intente un procès en diffamation. Siramy va perdre ce procès. Moniquet y témoigne contre lui.

Selon certaines sources, Richard Rouget serait bien l'assassin et était alors un agent de la DGSE. Evelyn Groenink affirme plutôt qu'Antonia Soton était membre de la DGSE et qu'elle a accusé faussement son ancien amant Rouget. <sup>200</sup>

Dans son récit, Pierre Siramy, de son vrai nom Maurice Dufresse, laisse clairement entendre que le suspect Richard Rouget est protégé en haut lieu. C'est Robert Pandraud qui apparaît comme celui qui fait stopper les recherches de Siramy.

Ces suspensions sont partagées par d'autres. « *Le véritable scandale, écrit Georges Lory, résidait dans l'inefficacité des services de Charles Pasqua, le ministre de l'Intérieur de l'époque, à trouver les assassins* ». <sup>201</sup> « *Tout porte à croire, écrit Dominique Darbon s'appuyant sur des organes de presse anglophones, que des conseillers de certains ministres du gouvernement Chirac ont été impliqués, sinon dans cet assassinat, du moins dans sa préparation* » <sup>202</sup>

Nous relevons que Robert Pandraud est un grand ami de Jean-Yves Ollivier. <sup>203</sup> C'est lui qui l'avertit de la parution de l'article de Smith et Glaser où il est question de l'affaire des missiles Mistral. Ainsi, Robert Pandraud ferait le lien entre trois affaires, la libération d'Albertini, l'assassinat de Dulcie September quelques mois après et la fourniture des missiles Mistral.

199. P. Siramy [19, p. 91]. <https://francegenocidetutsi.org/Siramy25ansServicesSecretsSeptember.pdf#page=8>

200. Evelyn Groenink, *op. cit.*

201. Georges Lory, *Qui, en France, s'intéresse à l'Afrique du Sud ?* in Daniel C. Bach (dir.) [2, p. 279].

202. *Southcan* 10 avril et 10 juillet 1988, *Africa News*, 18 avril 1988. Cf. Dominique Darbon, *Les relations franco-sud-africaines depuis 1977* in Daniel C. Bach (dir.) [2, p. 242].

203. Jean-Yves Ollivier [16, p. 102].

## 22 Après l'assassinat de Dulcie, les affaires continuent

Le 21 juin 1988, François Mermet, directeur de la DGSE, rencontre le général Oelschig.<sup>204</sup> À propos de Mermet, Hennie Van Vuuren observe qu'il a été révoqué (*fired*) par le président Mitterrand.<sup>205</sup> Son mandat n'a duré guère plus d'un an. Il avait été nommé le 1<sup>er</sup> janvier 1988, peu avant l'assassinat de Dulcie September et il est révoqué le 21 mars 1989.

## 23 Qui a ébruité l'affaire des Mistral ?

Pascal Krop laisse entendre que c'est François de Grossouvre qui l'a informé. Mais de Grossouvre par sa relation avec Lethier semble informé des origines de l'affaire. Il semble plutôt être intervenu dans l'opération de déminage.

Une hypothèse émise par Smith et Glaser dans *Libération* du 6 juillet 1990 et rejetée par Ollivier voudrait que Lethier s'est fait doubler dans cette affaire et, pour se venger, il a averti la presse. Il est exact qu'il est à l'origine de l'affaire, mais en tant qu'officier DGSE, directeur de cabinet du général Imbot. Il se met à son compte fin mars 1988, donc avant l'élection présidentielle. A-t-il voulu à ce moment-là en tirer profit en rentrant dans la négociation à titre personnel. Il aurait bénéficié d'une commission qu'il aurait partagée avec le parti de Chirac. Le résultat de l'élection présidentielle en mai 1988 aurait changé la donne.

Selon Smith et Glaser, c'est Matra qui aurait averti la presse. Cela paraît étrange. Quel serait l'intérêt de la firme à faire échouer une transaction dont elle doit tirer profit ? Une initiative individuelle d'un cadre de Matra semblerait plus plausible.

Selon François Gibault, avocat de Thierry Miallier, c'est Pierre Lethier qui a fait capoter la transaction. « *Tout aurait été comme sur des roulettes, écrit-il, si Pierre Lethier, ancien de la DGSE, reconverti dans les ventes d'armes, avait été payé de sa commission. Pour se venger, il a craché dans la soupe et mis les pieds dans le plat en dénonçant l'affaire aux médias et au procureur, provoquant l'arrestation d'un de mes clients, honnête commerçant qui coucha le soir-même à la santé.* »<sup>206</sup> Cette interprétation semble assez vraisemblable.

La négociation commerciale a commencé à l'époque où Jacques Chirac était Premier ministre. Jean-Yves Ollivier a pu y être impliqué. Toute vente d'armes en France fait l'objet de commissions et même de rétrocommissions. Le parti de Chirac, le RPR, devait peut-être en bénéficier. Mais après la défaite de Chirac devant Mitterrand à l'élection présidentielle de mai 1988, les bénéficiaires de l'opération devaient aller à une caisse du Parti socialiste. Là se trouve peut-

204. Report on Meeting on Meeting between Brigadier Oelschig and General Mermet, 21 June 1988, DOD/SANDF (DI Onder Afdeling Inlighting Operasies, Gp 26, Box 13, AMI/IO/311/1/11, Hulpverlening en samenwerking met Frankryk, 1, 12/09/88-22/08/89.

205. Hennie Van Vuuren [24, p. 251].

206. François Gibault, *Libera me*, Gallimard, 2014. <https://francegenocidetutsi.org/FrancoisGibaultLiberaMeMistral.png>

être l'origine du conflit qui a fait capoter l'affaire. Les protagonistes seraient Lethier-Ollivier d'une part, Miallier-Jean-Christophe Mitterrand d'autre part. Cependant, l'affrontement entre le fils du président et Lethier-Ollivier n'est pas irrémédiable. Seul Miallier en fera les frais.

## 24 Le règlement financier

Quel a été le montant de la transaction ? Qui a payé Matra ? Seule une caution a été versée ou la somme totale ? Le financeur a-t-il été remboursé ? Quel est le montant des commissions et à qui ont-elles été versées ?

D'après le jugement du 21 mai 1993 qui a relaxé Miallier, le contrat portait sur la livraison de 50 missiles pour la somme de 53.280.000 France.<sup>207</sup> Reconnaissant que Miallier n'a pas falsifié de signature, le contrat entre la société Matra et la République démocratique du Congo reste valable.

Selon Jean-Paul Hébert :

Pour cette commande, Matra avait reçu un acompte de 15 millions de francs dont il avait reversé 10 % à l'intermédiaire. Les fonds versés proviennent d'une société libérienne dont le compte est au Luxembourg (CEDON) dont les dirigeants sont des Africains du sud. (Le Monde, 27 juillet 1997). Il n'est pas sans intérêt de noter que le journaliste du Monde rappelle que, selon Stephen Smith et Antoine Glaser [Ces Messieurs Afrique, Calmann-Lévy, 1992], la même société CEDON a procédé à une trentaine de versements au profit de l'OFEMA (office d'exportation de matériels d'armement).<sup>208</sup>

Quant à cette société CEDON, Hennie Van Vuuren observe pour sa part :

Leaked records of Armscor's web of international front companies reveal that a company called Cedon Inc. was registered in Liberia for the sole purpose of obtaining the sophisticated Mistral missiles from France via the Congo. Linked to a Kredietbank Luxembourg bank account, it was opened in November 1988 and closed in March 1989, by which time the deal has been concluded.<sup>209</sup>

Selon Jean-Pierre Bat :

Le gel de la livraison ayant été décidé après le versement du premier acompte à la Kredit Bank de Luxembourg, il est convenu de procéder au remboursement des Sud-Africains pour solde de tout compte. L'intermédiaire congolais semble avoir voulu, entre-temps, jouer sa carte financière dans la confusion.<sup>210</sup>

207. Steinmann, *op. cit.*

208. Jean-Paul Hébert, *Ventes d'armes et corruption*, 12 juin 1998, p. 19. <https://francegenocidetutsi.org/jph200.pdf>

209. Hennie Van Vuuren [24, pp. 241-242].

210. Jean-Pierre Bat [5, pp. 786-787].

L'acompte versé à Matra l'aurait été à travers un compte de la Kredietbank Luxembourg appartenant à cette société CEDON, déjà évoquée par la commissaire Brigitte Henri. Celle-ci rapporte que l'acompte a été saisi par la justice mais un arrêt de la Cour d'appel de Paris du 15 juin 1990 a levé cette saisie. En 1992 rien n'est réglé. Le 13 août, André Milongo, Premier ministre du Congo, demande à Matra la restitution de l'acompte. Dans sa réponse du 12 octobre 1992, Matra, représenté par Yves de Galzain, exprime sa satisfaction en considérant que « *la réalité, la régularité et l'authenticité de ce contrat étaient en fin reconnues* ». <sup>211</sup> Il estime donc que le contrat d'achat signé avec le Congo est toujours valable.

Il a rappelé que le délai de livraison des matériels avait été fixé à trois mois, soit, au plus tard, le 28 mai 1989. Matra avait alors mis en chantier la fabrication des missiles jusqu'à la saisie de l'acompte par la justice. Or, à ce stade de la commande, les travaux engagés avaient représenté, après déduction de l'acompte perçu, un solde en faveur de la société Matra de 17 094 560 francs, somme à laquelle il fallait ajouter les frais et honoraires d'avocats et les frais bancaires. <sup>212</sup>

Matra n'a pas remboursé l'acompte et estime que le Congo est débiteur du reste de la somme. Il faut croire que les missiles se trouvent toujours en attente chez Matra.

Selon Hennie Van Vuuren, Matra a attaqué Stephen Smith en justice à propos du versement de la Krediet Bank Luxembourg. « *Smith has confirmed by email that the arms company Matra challenged this account in a French court but that the authors prevailed* ». <sup>213</sup>

Selon Jean-Yves Ollivier, cité plus haut, Matra « *a mis dix ans à rembourser les Sud-Africains* ». <sup>214</sup>

D'après les données recueillies par Brigitte Henri, on peut imaginer que Matra a suspendu la fabrication des missiles lors de la saisie de l'acompte et ne l'a pas poursuivie depuis. M. De Galzain n'aurait réclamé au gouvernement congolais que la somme équivalente au nombre de missiles fabriqués. Quel est ce nombre? Le montant total de la transaction était de 60 MF pour 50 missiles. Le coût d'un missile est de 1.2 MF. La somme réclamée par Matra est 16 MF d'acompte perçu et un solde de 17 MF, soit au total 33 MF. Cette somme correspond au prix de 27 missiles.

Un règlement amiable entre Matra et la République du Congo a pu intervenir, portant sur le versement de ce solde de 17 MF et tenant à sa disposition 27 missiles Mistral et non 50. Mais rien ne prouve que ce règlement ait été exécuté.

Une source indique que Jean-Yves Ollivier a remboursé à l'Afrique du Sud le coût des Mistral.

Relevons enfin une contradiction dans les informations transcrites ci-dessus. Si c'est L'Afrique du Sud qui a versé l'acompte via la Kredietbank Luxembourg,

211. Brigitte Henri, *op. cit.*.

212. Brigitte Henri, *op. cit.*.

213. Hennie Van Vuuren [24, pp. 241-551].

214. Jean-Yves Ollivier [16, p. 230].

le Congo Brazzaville n'a rien déboursé. Les démarches congolaises pour se faire rembourser ne seraient que simulacres. Elles seraient accréditées par la réticence de Matra à admettre que les missiles étaient destinés à l'Afrique du Sud et constituaient une violation de l'embargo de l'ONU.

## 25 Que sont devenus ces missiles ?

Selon toutes les sources d'information, la vente des missiles a été interrompue. Ils n'ont donc pas été livrés à l'Afrique du Sud, ni au Congo-Brazzaville. Mais personne ne dit ce qu'ils sont devenus. En 1992, Matra considère que la transaction avec le Congo reste valable. Il faut donc en déduire que Matra les tient toujours à la disposition du Congo et attend la résolution du contentieux financier. Ce contentieux aurait été résolu.

Selon une source non recoupée une partie de ces missiles se serait retrouvée au Rwanda... Pourquoi d'ailleurs Paul Barril insiste-t-il tant sur cette affaire de Mistral ?

## 26 Conclusion

En plein embargo sur les livraisons d'armes au régime de l'apartheid, la France socialiste a failli exporter en 1989 ses missiles sol-air les plus sophistiqués en Afrique du Sud.

La France avait une coopération militaire étroite avec le régime d'apartheid d'Afrique du Sud, en particulier sous la présidence De Gaulle. L'arrivée des socialistes au pouvoir en 1981 devait y mettre un terme.

Les faits suivants sont bien établis :

Sous le gouvernement de cohabitation, François Mitterrand étant à l'Élysée, Jacques Chirac à Matignon, la fourniture de systèmes d'armes au régime d'apartheid d'Afrique du Sud dont des missiles sol-air Mistral a été négociée en 1987 par le chef de l'armée sud-africaine et le directeur des services secrets sud-africains et, d'autre part, le directeur de la DGSE, René Imbot, son adjoint Pierre Lethier étant le principal interlocuteur. Des pays tiers devaient être choisis pour contourner l'embargo. Le Zaïre a été initialement envisagé pour les Mistral. Ce fut en réalité le Congo Brazzaville.

Les conditions de la libération en septembre 1987 du Français Albertini par l'Afrique du Sud ont été mises au point par Jean-Yves Ollivier et Fernand Wibaux puis validées au nom du gouvernement français par Jean-Marc Simon. Mais elles ont été aussi discutées entre d'une part le chef de l'armée sud-africaine et celui des services secrets sud-africains et d'autre part Jacques Foccart, revenu aux affaires en 1986, et Michel Roussin.

La transaction portant sur 50 missiles Mistral fabriqués par Matra a eu lieu après la victoire de François Mitterrand sur Jacques Chirac à l'élection présidentielle de 1988. L'intermédiaire entre Matra et le Congo Brazzaville était Thierry Miallier.

Après que l'affaire ait été ébruitée, celui-ci a été la seule personne traduite en justice pour avoir falsifié des documents attribués au gouvernement congolais. Il a été relaxé en 1993. De ce fait, les documents de commande des missiles par le gouvernement congolais ont été authentifiés par la justice française. À cette date, la version officielle était donc toujours un achat de missiles par le Congo Brazzaville.

Les faits suivants sont très probables :

La livraison de 50 missiles Mistral à l'UNITA par l'intermédiaire du Congo Brazzaville et de l'Afrique du Sud a été intégrée à l'accord négocié par Jean-Yves Ollivier et Fernand Wibaux qui a permis des échanges de prisonniers dont le Français Albertini. Il n'est pas exclu que d'autres fournitures d'armes aient fait partie de l'accord.

Jacques Chirac ayant été battu à l'élection présidentielle de mai 1988, Jean-Christophe Mitterrand, conseiller Afrique à l'Élysée, très influencé par Jean-Yves Ollivier, s'est chargé de l'exécution des clauses de ce contrat, dont cette livraison de missiles Mistral. Mais Thierry Miallier a été choisi comme intermédiaire, au grand dam de Pierre Lethier qui avait initié cette fourniture d'armes alors qu'il était à la DGSE et qui, une fois passé dans le privé, comptait bien être le bénéficiaire des commissions générées par ce contrat.

L'assassinat de Dulcie September est probablement dû à sa découverte des trafics d'armes entre la France et l'Afrique du Sud qu'elle voulait dénoncer peu avant l'élection présidentielle de 1988, ce qui nuisait directement au candidat Jacques Chirac. Les services secrets français sont impliqués. Ils ont été couverts au niveau du gouvernement français. Qu'elle ait eu connaissance précisément de cette vente de missiles Mistral n'est qu'une hypothèse. Il y avait d'autres fournitures importantes, des avions Mirage, des hélicoptères Puma, des missiles Milan...

La question de ce que sont devenus ces missiles justifierait que les protagonistes encore en vie soient interrogés plus avant.

## 27 Personnes impliquées

**Audibert Jean**, conseiller pour les affaires africaines de 1986 à décembre 1988 († 1999). Ses relations avec Jean-Christophe Mitterrand sont mauvaises. Il « *servira le père tout en supportant le fils* », commentent Smith et Glaser. « *Jusqu'au "clash" presque public, dans les coulisses du sommet franco-africain de Casablanca, en décembre 1988* ». <sup>215</sup> Il est décédé.

**Bernie**, surnom d'un agent de la DGSE.

**Bertreux**, responsable de la zone couvrant le Congo chez Matra. <sup>216</sup>

**Brugière Maurice**, cadre de Matra.

**Chanas Jean-Louis**, ex-colonel DGSE, fondateur d'Arc International Consultants.

215. Stephen Smith, Antoine Glaser [20, p. 221].

216. Brigitte Henri, *Il faut que vous sachiez...*, Flammarion, 28 février 2010.

- Chanconie Roger**, secrétaire du syndicat CGT chez Matra.
- Chevènement Jean-Pierre**, ministre de la Défense.
- Chirac Jacques**, Premier ministre. (+ 2019).
- De Galzain Yves**, directeur financier de Matra.
- Desprairies François**, service des ventes de Matra.
- Dufresse Maurice**, dit Pierre Siramy, cadre de la DGSE.(+ 2019).
- Ésquivié Jean-Louis**, général de gendarmerie, à l'époque en poste à l'Élysée.
- Fleury Jean**, général, chef d'état-major particulier du président de la République.
- Foccart Jacques**, conseiller du Premier ministre, Jacques Chirac, pour les affaires africaines. (+ 1996).
- Gallois Louis**, directeur de cabinet du ministre de la Défense.
- Gibault François**, avocat de Thierry Miallier.
- Gouegel Lucien**, colonel des services de renseignement congolais.
- Henri Brigitte**, commissaire des Renseignements généraux.
- Imbot René**, directeur général de la DGSE (+ 2007).
- Lethier Pierre**, ancien directeur de cabinet de plusieurs directeurs généraux de la DGSE, dont les généraux Imbot et Mermet. Converti dans les affaires en 1988.
- Lethier Philippe**, frère de Pierre, directeur commercial de GIAT.
- Lindemann**, responsable du secteur contrat chez Matra.
- Miallier, Thierry**, courtier en armement. Il sera le seul inculpé.
- Mermet François**, général, directeur général de la DGSE (1987-1989).
- Moracchini Marie-Paule**, juge d'instruction saisie du dossier Miallier.
- Milongo André**, Premier ministre du Congo Brazzaville.
- Mitterrand Jean-Christophe**, conseiller pour les affaires africaines à la présidence de la République
- Mouamba**, ministre congolais des Finances.
- N'Gouelondelé Emmanuel**, directeur général de la sécurité du Congo.
- Nvolk Nicolas**, employé à l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris.
- Oba Paul**, directeur de la Sûreté congolaise et patron de la garde présidentielle du Congo Brazzaville.
- Ollivier Jean-Yves**, homme d'affaires.
- Ongotto Jacques**, commandant, attaché à l'ambassade du Congo à Paris.
- Pandraud Robert**, directeur de la police nationale (1975-1978), directeur du cabinet du maire de Paris, Jacques Chirac, ministre délégué à la Sécurité auprès du ministre de l'Intérieur Charles Pasqua (1986-1988) (+ 2010).

**Pasqua Charles**, ministre de l'Intérieur de 1986 à 1988 et de 1993 à 1995 (+ 2015).

**Pelet**, colonel, responsable du secteur promotion chez Matra, il recommande Miallier.<sup>217</sup>

**Rouget Richard**, mercenaire.

**Roussin Michel**, ancien directeur de cabinet d'Alexandre de Marenches, directeur général du SDECE, chef de cabinet du Premier ministre Jacques Chirac (1986-1988), ministre de la Coopération (1993-1994).

**Sassou N'Guesso Denis**, président de la République populaire du Congo (Brazzaville).

**Simon Jean-Marc**, diplomate, membre du cabinet de Bernard Raimond, ministre des Affaires étrangères. Il participe à l'échange de prisonniers à Maputu le 8 septembre 1988.

**Soton Antonia**, gérante de l'hôtel Al Amal à Anjouan, épouse de Richard Rouget alias Lieutenant Sander de la GP des Comores.

**Steynbergh Martin**, cadre financier d'Arm Scor, en poste à Paris (1986-1990). Gère le contrat Arena (hélicoptères Puma) et fait transporter un Mistral en Afrique du Sud.

**Wibaux Fernand**, bras droit de Jacques Foccart, représente Chirac dans la négociation avec la RSA. (+ 17 décembre 2013)

## 28 Chronologie

**20 mars 1986** Suite à la victoire de son parti aux élections législatives, Jacques Chirac est nommé Premier ministre par le Président de la République, François Mitterrand, qui, malgré la défaite de la gauche, reste à l'Élysée.

**Octobre 1986** - Jean-Christophe Mitterrand est nommé conseiller pour les Affaires africaines à l'Élysée.

**23 octobre 1986** - Arrestation de Pierre-André Albertini.

**24 novembre 1986** Visite privée de P.W. Botha en France

**20 mars 1987** - Condamnation au Ciskei (Afrique-du-Sud) de Pierre-André Albertini à quatre ans de détention.

**21 juillet 1987** - Entretien de René Imbot et de Pierre Lethier de la DGSE avec le chef d'état major de l'armée sud-africaine et le chef des services de renseignement sud-africains à propos de missiles Mistral et d'autres fournitures d'armes.<sup>218</sup>

217. Brigitte Henri, *ibidem*.

218. *Meetings with French Military Intelligence*, 21 July 1987.

<https://francegenocidetutsi.org/358742877-3-Meetings-With-French-Military-Intelligence.pdf>

- 22 juillet 1987** - Rencontre de Jacques Foccart avec le chef d'état major de l'armée sud-africaine. Foccart demande que la libération d'Albertini soit différée afin qu'elle ne profite pas à François Mitterrand.
- 22 juillet 1987** - Rencontre de Michel Roussin et Jean-Yves Ollivier avec le chef d'état major de l'armée sud-africaine à propos de la libération d'Albertini dont ils demandent qu'elle soit retardée.
- 8 septembre 1987** - Libération de Pierre-André Albertini sur l'aéroport de Maputo (Mozambique) en présence de Jean-Marc Simon.
- 9 octobre 1987** - En visite à Paris, Pick Botha, ministre des Affaires étrangères d'Afrique du Sud est reçu par Jacques Chirac, Premier ministre. <sup>219</sup>
- 2 décembre 1987** - Le général François Mermet succède au général René Imbot à la tête de la DGSE.
- 12 mars 1988** - En transit à Roissy, Pik Botha rencontre Fernand Wibaux et Jean-Yves Ollivier. Michel Roussin aurait été présent. <sup>220</sup>
- 29 mars 1988** - Assassinat de Dulcie September à Paris.
- 8 mai 1988** - Réélection de François Mitterrand, défaite de Jacques Chirac.
- Juin 1988** - Premier contrat entre Matra et Thierry Miallier. <sup>221</sup>
- 8 juillet 1988** - Lettre signée colonel Gouelondele de la Direction générale de la Sécurité d'Etat de la République populaire du Congo. <sup>222</sup>
- 10 août 1988** - Deux Congolais, le commandant Jacques Ongotto, de l'ambassade à Paris et le colonel Lucien Gouegel des services de renseignement rencontrent chez Matra François Desprairies du service des ventes. <sup>223</sup>
- 14 octobre 1988** - Lettre signée du directeur financier de la Direction générale de la Sécurité d'Etat de la République populaire du Congo. <sup>224</sup>
- 11 novembre 1988** - Lettre signée du directeur financier de la Direction générale de la Sécurité d'Etat de la République populaire du Congo. <sup>225</sup>
- 18 novembre 1988** - Contrat de commande de 50 missiles Mistral à Matra pour une somme de 53.280.000 Francs signé colonel Gouelondele. <sup>226</sup>
- 20 novembre 1988** - L'accord de la CIEEMG est donné pour la livraison de missiles Mistral fabriqués par Matra au Congo-Brazzaville. <sup>227</sup>

219. Jacques Foccart, Philippe Gaillard [7, p. 326].

220. Frédéric Charpier, *Officines : Trente ans de barbouzeries chiraquiennes*, Seuil, 2013. L'auteur confond ici Pik Botha avec Pieter Willem Botha, Premier ministre, voir *infra*. L'information vient du *Canard enchaîné*, 6 avril 1988.

221. Brigitte Henri, *Il faut que vous sachiez...*, Flammarion, 28 février 2010.

222. Bruno Steinmann, *Le Procureur de la République c/ Thierry Miallier*, TGI Paris, 12<sup>e</sup> chambre correctionnelle, n° 1163, 21 mai 1993.

223. Stephen Smith, Antoine Glaser [20, p. 223].

224. Bruno Steinmann, *Le Procureur de la République c/ Thierry Miallier*, TGI Paris, 12<sup>e</sup> chambre correctionnelle, n° 1163, 21 mai 1993.

225. Bruno Steinmann, *Le Procureur de la République c/ Thierry Miallier*, TGI Paris, 12<sup>e</sup> chambre correctionnelle, n° 1163, 21 mai 1993.

226. Bruno Steinmann, *Le Procureur de la République c/ Thierry Miallier*, TGI Paris, 12<sup>e</sup> chambre correctionnelle, n° 1163, 21 mai 1993.

227. Pascal Krop, *Ces missiles qui embarrassent l'Élysée*, L'Événement du jeudi 9 mars 1989. <https://francegenocidetutsi.org/MistralCongoKropEdJ9mars1989.pdf>

- 18 novembre 1988** - Le contrat de vente est signé.<sup>228</sup>
- 28 novembre 1988** - Le contrat n° RC 13/JFB/PF/4676 est signé entre le Congo et la société Matra aux termes duquel la société CEDON a versé la somme de 15 984 000 francs, représentant 30% de la valeur du contrat.<sup>229</sup>
- 17 décembre 1988** - L'autorisation d'exportation (AEMG) est donnée pour la livraison de missiles Mistral fabriqués par Matra au Congo-Brazzaville.
- 19 janvier 1989** - François de Grossouvre alerte Pierre Lethier.<sup>230</sup>
- 8 février 1989** - Voyage de Jean-Christophe Mitterrand au Congo.<sup>231</sup>
- Février-mars 1989** - L'amiral Lacoste, président de la Fondation des études de Défense nationale et ex-directeur général de la DGSE se voit interdit de visite en Afrique du Sud.<sup>232</sup>
- Mars 1989** - Claude Silberzahn devient directeur général de la DGSE en remplacement de François Mermet.
- 7 mars 1989** - Mort de Patrice Pelat, ami personnel de François Mitterrand, alors qu'il avait été inculpé le 16 février 1989 de recel de délit d'initié dans l'affaire du rachat de la société Pêchiney.
- 9 mars 1989** - Pascal Krop publie « Ces missiles qui embarrassent l'Élysée » dans *L'Événement du jeudi*. L'Élysée répond le même jour par un communiqué.
- 9 mars 1989** - Thierry Miallier est placé sous mandat de dépôt provisoire par Marie-Paule Moracchini, juge d'instruction, pour faux, usage de faux et tentative d'escroquerie dans l'affaire de la vente de missiles Mistral au Congo. Le ministère français de la Défense et Matra ont porté plainte.<sup>233</sup>
- 15 mars 1989** - Denis Sassou-Nguesso dépêche une délégation à Vélizy, au siège de Matra, pour démêler l'imbroglio.<sup>234</sup>
- 11 février 1990** - Libération de Nelson Mandela.
- 21 janvier 1991** - Pierre Oba rencontre Jean-Christophe Mitterrand.
- 31 mars 1992** - La juge Moracchini renvoie Miallier devant le tribunal de Grande instance de Paris.
- 31 août 1992** - Sassou-Nguesso cède la présidence du Congo à Pascal Lisouba.

228. Bruno Steinmann, *Le Procureur de la République c/ Thierry Miallier*, TGI Paris, 12<sup>e</sup> chambre correctionnelle, n° 1163, 21 mai 1993.

229. Brigitte Henri, *op. cit.*.

230. Stephen Smith, Antoine Glaser [20, p. 224].

231. Brigitte Henri, *op. cit.*

232. Dominique Darbon, *Les relations franco-sud-africaines depuis 1977* in Daniel C. Bach (dir.) [2, p. 255].

233. *Une arrestation en France après l'annulation d'un contrat de ventes d'armes avec le Congo*, Le Monde, 11 mars 1989. <https://francegenocidetutsi.org/ArrestationVenteArmesCongoLeMonde11mars1989.pdf>

234. Paul Barril [3, p. 106].

**29 mars 1993** - Suite à la défaite de la gauche aux élections législatives, François Mitterrand nomme Edouard Balladur Premier ministre.

**21 mai 1993** - Thierry Miallier est relaxé par le TGI de Paris. <sup>235</sup>

## Références

- [1] Pierre-André ALBERTINI : *Un Français en apartheid*. Gallimard, 1988.
- [2] Daniel C. BACH (DIR.) : *La France et l'Afrique du Sud - Histoire, mythes et enjeux contemporains*. CREDEU - Karthala, 1990.
- [3] Capitaine Paul BARRIL : *Guerres secrètes à l'Élysée (1981-1995)*. Albin Michel, septembre 1996.
- [4] Capitaine Paul BARRIL : *Paroles d'honneur - La vérité sur les génocides au Rwanda*. Éditions Télémaque - L'Essor de la gendarmerie nationale, 2014.
- [5] Jean-Pierre BAT : *Le syndrome Foccart. La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*. Gallimard Folio Histoire, 2012.
- [6] Roger FALIGOT, Jean GUISEL et Rémi KAUFFER : *Histoire politique des services secrets français de la seconde guerre mondiale à nos jours*. La Découverte, mai 2012.
- [7] Philippe GAILLARD : *Foccart parle - Entretiens avec Philippe Gaillard*. Fayard - Jeune Afrique, avril 1997.
- [8] Colonel Thierry JOUAN : *Une vie dans l'ombre*. Éditions du Rocher, 2012.
- [9] Pascal KROP : *Le génocide franco-africain - Faut-il juger les Mitterrand ?* J.-C. Lattès, octobre 1994.
- [10] Pascal KROP : *Silence, on tue. Crimes et mensonges à l'Élysée*. Flammarion, septembre 2001.
- [11] Laurent LÉGER : *Trafics d'armes - Enquête sur les marchands de mort*. Flammarion, 2006.
- [12] Pierre LÉTHIER : *Argent secret - L'espion de l'affaire Elf parle*. Albin Michel, 2001.
- [13] Jean-Christophe MITTERRAND : *Mémoire meurtrie*. Plon, 2001.
- [14] Jean-Christophe NOTIN : *Le maître du secret*. Tallandier, 2018.
- [15] Christine OCKRENT et Alexandre de MARENCHES : *Dans le secret des princes*. Stock - Le livre de Poche, 1986.
- [16] Jean-Yves OLLIVIER : *Ni vu ni connu. Ma vie de négociant en politique de Chirac et Foccart et Mandela*. Fayard, 2013.
- [17] Maurice ROBERT : *« Ministre » de l'Afrique*. Éditions du Seuil, octobre 2004. Entretiens avec André Renault.

---

<sup>235</sup>. Bruno Steinmann, *Le Procureur de la République c/ Thierry Miallier*, TGI Paris, 12<sup>e</sup> chambre correctionnelle, n° 1163, 21 mai 1993.

- [18] Jean-Marc SIMON : *Secrets d'Afrique. Le témoignage d'un ambassadeur.* Cherche Midi, 2016.
- [19] Pierre SIRAMY : *25 ans dans les services secrets. Témoignage.* Flammarion, 2010. Avec Laurent Léger.
- [20] Stephen SMITH et Antoine GLASER : *Ces Messieurs Afrique. Le Paris-Village du continent noir.* Calmann-Lévy, 1992.
- [21] Allan SOULE, Gary DIXON et René RICHARDS : *The Wynand du Toit story.* H. Strydom Publishers, 1987.
- [22] François-Xavier VERSCHAVE : *La Françafrique, Le plus long scandale de la République.* Stock, 1998.
- [23] François-Xavier VERSCHAVE : *Noir Silence. Qui arrêtera la Françafrique ?* Les Arènes, 2000.
- [24] Hennie Van VUUREN : *Apartheid, guns and money, a tale of profit.* Jacana Media Ltd, 2017.